

# Institut National de Recherche Scientifique

## Systeme d'information financière des universités 2015-2016

  
\_\_\_\_\_  
Responsable des ressources financières

  
\_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Administrateur

  
\_\_\_\_\_  
Date

Éducation,  
Enseignement  
supérieur  
et Recherche

Québec 

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Système d'information financière des universités 2015-2016**

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	1
ÉTAT DES PRODUITS	2
ÉTAT DES CHARGES	3
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	4
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	ANNEXE
ANNEXE 1 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	1
ANNEXE 2 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS DE FONCTIONNEMENT)	2
ANNEXE 3 : PRODUITS PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	3
ANNEXE 4 : CHARGES PAR FONCTION (FONDS AVEC RESTRICTIONS)	4
<del>ANNEXE 5 : CONCILIATION SUBVENTION MELS</del>	5
<del>ANNEXE 6 : AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA SUBVENTION MELS</del>	6
ANNEXE 7 : PRODUITS REPORTÉS	7
ANNEXE 8 : AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	8
ANNEXE 9 : DÉTAIL AUTRES ACTIFS-PASSIFS	9
ANNEXE 10 : DÉTAIL AUTRES PRODUITS-CHARGES	10
ANNEXE 11 : REDRESSEMENTS DES SOLDES DE FONDS	11
ANNEXE 12 : AVANCES ET INTERFONDS	12
ANNEXE 12A : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES VIREMENTS INTERFONDS	12A
ANNEXE 13 : ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	13
ANNEXE 14 : AVANTAGES SOCIAUX	14
ANNEXE 15 : DÉPENSES TERRAINS-BÂTIMENTS	15
ANNEXE 16 : DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS	16
ANNEXE 17 : SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL	17
ANNEXE 18 : FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES (FIO)	18
ANNEXE 19 : INFORMATION POUR L'ANALYSE DE LA CONDITIONNELLE	19
ANNEXE 20 : NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUX ANNEXES	20

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
<b>Actif à court terme</b>										
1	Encaisse (001)	s/o	4 723 708	0	0	70 051	0		4 793 759	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	16 567 628	0	0	0	0		16 567 628	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	133 636	0	0	0	0		133 636	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	5 787 392	---	---	---	---		5 787 392	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	0	---	---	---	---		\$	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	3 752 070	5 969 152	2 753 555	0	0		12 474 777	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	28 283 114	0	0	0		28 283 114	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	609 771	440 779	17 621	0	0		1 068 170	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
<b>Total de l'actif court terme</b>			<b>31 574 205</b>	<b>34 693 045</b>	<b>2 771 176</b>	<b>70 051</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>69 108 477</b>	
<b>Actif à long terme</b>										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	9 212 836	0		9 212 836	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 580 428	0	0	0	0		1 580 428	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	337 500	0	0		337 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	240 983 228	---	---		240 983 228	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
<b>22</b>	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>33 154 633 \$</b>	<b>34 693 045 \$</b>	<b>244 091 904 \$</b>	<b>9 282 887 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>321 222 469 \$</b>	<b>22</b>

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7
<b>Passif à court terme</b>									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	4 000 000	0	0		4 000 000 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---		\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 113 554	0	---	0	0		5 113 554 27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0		\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 616 424	751 255	2 382 907	0	0		5 750 586 29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	348 434	0	---	---	0		348 434 30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	21 098 469	0	1 353 303	0		22 451 772 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	3 892 858	0	0		3 892 858 32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	27 535 809	0	52 811	694 494	0		28 283 114 33
<b>Total du passif à court terme</b>			<b>35 614 221</b>	<b>21 849 724</b>	<b>10 328 576</b>	<b>2 047 797</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>69 840 318</b>
<b>Passif à long terme</b>									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	12 265 100	0	0	0	0		12 265 100 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	35 956 685	0	0		35 956 685 35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	147 769 663	---	---		147 769 663 37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$ 39
40	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>47 879 321 \$</b>	<b>21 849 724 \$</b>	<b>194 054 924 \$</b>	<b>2 047 797 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>265 831 766 \$ 40</b>

**SOLDES DE FONDS**

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 663 855	12 843 321	0	0	0		15 507 176 41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	7 235 090	0		7 235 090 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(17 388 543)	---	---	---	---		(17 388 543) 43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---		\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	50 036 980	---	---		50 036 980 46
47	<b>TOTAL DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>(14 724 688) \$</b>	<b>12 843 321 \$</b>	<b>50 036 980 \$</b>	<b>7 235 090 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>55 390 703 \$ 47</b>
48	<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS</b>		<b>33 154 633 \$</b>	<b>34 693 045 \$</b>	<b>244 091 904 \$</b>	<b>9 282 887 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>321 222 469 \$ 48</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité (401)	s/o	852 799	---	---	---	---	852 799	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	1 150 990	---	---	---	---	1 150 990	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	0	---	---	---	---	\$	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	0	---	---	---	---	\$	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	90 970	---	---	---	---	90 970	5	
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	376 498	---	---	---	---	376 498	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	0	---	---	---	---	\$	7	
8	<b>TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS</b>		<b>2 471 257</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>2 471 257</b>	<b>8</b>	
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	50 361 080	84 879	0	---	---	50 445 959	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	8 693 726	0	0	0	8 693 726	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	3 764 315	17 306 929	(41 788)	0	0	21 029 456	11	
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	4 225	2 673 785	0	0	0	2 678 010	12	
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13	
	<b>Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:</b>									
14	Ministère (530)	s/o	---	---	4 706 891	---	---	4 706 891	14	
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	3 163 270	---	---	3 163 270	15	
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	2 986 718	---	---	2 986 718	16	
17	Autres (533)	s/o	---	---	537 791	---	---	537 791	17	
18	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>		<b>54 129 620</b>	<b>28 759 319</b>	<b>11 352 883</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>94 241 821</b>	<b>18</b>	
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	425 312	121 480	0	0	0	546 792	19	
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20	
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21	
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	805 481	0	0	0	805 481	22	
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	5 000	4 455 289	0	0	0	4 460 289	23	
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24	
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	25	
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	3 176 700	---	---	---	---	3 176 700	26	
27	Ventes externes (460)	s/o	7 451 893	5 252 075	0	-	0	12 703 968	27	
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	701 237	759 503	732 725	0	0	2 193 465	28	
29	<b>TOTAL DES PRODUITS AUTRES</b>		<b>11 760 142</b>	<b>11 393 828</b>	<b>732 725</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>23 886 695</b>	<b>29</b>	
30	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>68 361 019 \$</b>	<b>40 153 147 \$</b>	<b>12 085 608 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>120 599 774 \$</b>	<b>30</b>

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	<b>Masses salariales</b>									
2	Direction	s/o	3 282 766	76 973	-	-	-	3 359 739	1	
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-	\$	2	
4	Enseignants-chercheurs	s/o	17 661 982	1 448 716	-	-	-	19 110 698	3	
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-	\$	4	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	355 767	2 212 677	-	-	-	2 568 444	5	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	0	0	-	-	-	\$	6	
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	6 458 607	4 614 732	-	-	0	11 073 339	7	
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 593 029	2 225 591	-	-	-	6 818 620	8	
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	3 331 975	149 339	-	-	-	3 481 314	9	
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 781 809	145 059	-	-	-	1 926 868	10	
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	7 983 412	2 330 740	-	-	0	10 314 152	11	
13	<b>TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX</b>		<b>45 449 348</b>	<b>13 203 827</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>58 653 175</b>	<b>12</b>
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	400 000	-	-	-	-	400 000	13	
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	(52 243)	0	-	-	0	(52 243)	14	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	0	0	-	-	0	\$	15	
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	0	0	-	-	0	\$	16	
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	264 806	3 589	-	-	0	268 395	17	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	1 125 341	2 765 642	-	-	0	3 890 982	18	
20	Bourses (735)	s/o	3 498 679	7 744 008	-	-	0	11 242 688	19	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	894 053	1 301 367	0	0	0	2 195 421	20	
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 514 978	4 645 595	-	-	0	6 160 573	21	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	0	0	-	-	0	\$	22	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	3 777 579	5 281 720	13 390	-	0	9 072 689	23	
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	696 684	254 217	-	-	0	950 901	24	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	6 903 811	1 096 971	0	-	0	8 000 782	25	
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	730 392	0	-	-	0	730 392	26	
28	Location-exploitation (830)	s/o	0	0	-	-	0	\$	27	
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	3 176 700	-	-	-	3 176 700	28	
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	29	
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	441 316	238 098	47 224	-	0	726 637	30	
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	10 745	0	0	-	-	10 745	31	
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	39 886	5 650	1 753 272	0	0	1 798 808	32	
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	33	
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	34	
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	14 729 152	-	-	14 729 152	35	
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-	52 632	36	
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	218 616	3 906	1 266 947	0	0	1 489 470	37	
39	<b>TOTAL DES AUTRES CHARGES</b>		<b>20 464 643</b>	<b>26 517 464</b>	<b>17 862 617</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>64 844 724</b>	<b>38</b>
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	39	
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	40	
42	<b>TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>20 464 643</b>	<b>26 517 464</b>	<b>17 862 617</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>64 844 724</b>	<b>41</b>
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	42	
44	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>65 913 991 \$</b>	<b>39 721 291 \$</b>	<b>17 862 617 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>123 497 899 \$</b>	<b>43</b>
45	<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>		<b>2 447 028 \$</b>	<b>431 856 \$</b>	<b>(5 777 009) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>(2 898 125) \$</b>	<b>44</b>	

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	<b>SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE</b>							<b>58 398 923</b>	1	
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	12 596 170 0	53 136 771 0	7 345 185 0	0	0	\$	2	
3	<b>Solde de fonds redressé</b>		<b>(14 679 203)</b>	<b>12 596 170</b>	<b>53 136 771</b>	<b>7 345 185</b>	\$	\$	<b>58 398 923</b>	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	68 361 019	40 153 147	12 085 608	0	0	0	<b>120 599 774</b>	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	65 913 991	39 721 291	17 862 617	0	0	0	<b>123 497 899</b>	5
6	<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		<b>2 447 028</b>	<b>431 856</b>	<b>(5 777 009)</b>	\$	\$	\$	<b>(2 898 125)</b>	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o		-	-	-	-		\$	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o			(110 095)				<b>(110 095)</b>	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	2 677 218	0	0		<b>2 677 218</b>	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	2 492 513	184 705	0	0	0		<b>2 677 218</b>	11
12	<b>Sous-total</b>		<b>(45 485)</b>	<b>247 151</b>	<b>(3 099 791)</b>	<b>(110 095)</b>	\$	\$	<b>(3 008 220)</b>	12
18	<b>SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(14 724 688) \$</b>	<b>12 843 321 \$</b>	<b>50 036 980 \$</b>	<b>7 235 090 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>55 390 703 \$</b>	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Produits par fonction - Fonds de fonctionnement**  
**de l'exercice terminé le 30 avril 2016**

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Droits de scolarité (401)	852 799	---	---	---	---	0	---	---	852 799	1	
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	1 150 990	---	---	---	---	1 150 990	2	
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	0	---	---	---	---	\$	3	
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	---	---	---	---	---	\$	4	
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	90 970	---	---	90 970	5	
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	293 097	73 875	0	9 526	0	0	0	0	376 498	6	
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7	
<b>8</b>	<b>Total des produits provenant des étudiants</b>	<b>1 145 896</b>	<b>73 875</b>	<b>\$</b>	<b>1 160 516</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>90 970</b>	<b>\$</b>	<b>2 471 257</b>	<b>8</b>	
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	50 361 080	---	---	0	---	50 361 080	9	
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	10	
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	3 369 615	0	394 700	0	0	0	0	3 764 315	11	
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	4 225	0	0	0	0	0	0	4 225	12	
<b>13</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>\$</b>	<b>3 373 840</b>	<b>\$</b>	<b>50 755 780</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>54 129 620</b>	<b>13</b>	
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	404 202	---	0	21 110	---	425 312	14	
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0	\$	16	
17	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	17	
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	0	5 000	0	0	0	0	5 000	18	
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	19	
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	0	3 176 700	0	0	0	0	0	0	3 176 700	20	
21	Ventes externes (460)	0	595 608	1 353 173	620 470	4 284 383	0	598 258	---	7 451 893	21	
22	Autres produits (466, 470)	0	583 525	12 140	92 063	13 509	0	0	---	701 237	22	
<b>23</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>\$</b>	<b>4 355 834</b>	<b>1 365 313</b>	<b>1 121 734</b>	<b>4 297 892</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>619 368</b>	<b>11 760 142</b>	<b>23</b>	
<b>24</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 145 896 \$</b>	<b>7 803 549 \$</b>	<b>1 365 313 \$</b>	<b>53 038 030 \$</b>	<b>4 297 892 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>90 970 \$</b>	<b>619 368 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>68 361 019 \$</b>	<b>24</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement  
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	287 548	1 084 022	245 797	1 401 152	264 247	0	0	0	3 282 766	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	0	17 661 982	0	0	0	0	0	0	17 661 982	4	
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	355 767	0	0	0	0	0	0	355 767	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	332 841	2 163 546	1 439 420	1 921 492	601 308	0	0	0	6 458 607	8	
9	Personnel de soutien technique	63 217	1 532 465	1 222 108	945 625	829 614	0	0	0	4 593 029	9	
10	Personnel de soutien de bureau	312 564	1 609 068	86 623	710 121	613 599	0	0	0	3 331 975	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	0	51 541	360 781	69 554	1 298 900	0	0	1 034	1 781 809	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	240 803	4 943 283	798 848	1 207 845	792 253	0	0	378	7 983 412	12	
13	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	<b>1 236 974</b>	<b>29 401 674</b>	<b>4 153 578</b>	<b>6 255 789</b>	<b>4 399 920</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>1 412</b>	<b>\$</b>	<b>45 449 348</b>	<b>13</b>
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	400 000	400 000	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	(9 138)	(45 544)	29 341	(26 902)	0	0	0	(52 243)	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	12 022	136 266	17 023	81 156	18 339	0	0	0	264 806	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	115 040	677 318	18 932	280 384	33 667	0	0	0	1 125 341	19	
20	Bourses (735)	727 620	2 770 060	0	1 000	0	0	0	0	3 498 679	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	113 230	185 702	206 986	383 232	4 899	0	5	0	894 053	21	
22	Fournitures et matériel (745)	18 419	468 058	469 461	94 692	460 762	0	0	3 587	1 514 978	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	23	
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	110 892	1 499 157	40 440	408 289	1 591 111	0	0	127 690	3 777 579	24	
25	Volumes et périodiques (750)	3 066	46 692	643 028	3 595	303	0	0	0	696 684	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	364	650 622	146 091	1 878	6 203 655	0	0	(98 798)	6 903 811	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	23 500	706 892	0	0	0	730 392	27	
28	Location-exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 495	194 610	202 302	7 249	35 659	0	0	0	441 316	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	10 745	0	0	0	10 745	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	5 541	6 263	125	45 283	253	0	0	(17 578)	39 886	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	2 311	(0)	(0)	(108 200)	324 505	0	0	0	218 616	34	
35	<b>Total des charges autres</b>	<b>1 109 998</b>	<b>6 625 608</b>	<b>1 698 843</b>	<b>1 251 400</b>	<b>9 363 887</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>14 907</b>	<b>400 000</b>	<b>20 464 643</b>	<b>35</b>
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38	
39	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>2 346 972</b>	<b>36 027 283</b>	<b>5 852 421</b>	<b>7 507 189</b>	<b>13 763 807</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>16 318</b>	<b>400 000</b>	<b>65 913 991</b>	<b>39</b>
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40	
41	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 346 972 \$</b>	<b>36 027 283 \$</b>	<b>5 852 421 \$</b>	<b>7 507 189 \$</b>	<b>13 763 807 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>16 318 \$</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>65 913 991 \$</b>	<b>41</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Produits par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	84 879	0	0	0	0	0	0	0	84 879	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	8 693 726	0	0	0	0	0	0	0	8 693 726	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	17 306 929	0	0	0	0	0	0	0	17 306 929	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	2 673 785	0	0	0	0	0	0	0	2 673 785	4
<b>5</b>	<b>Total des subventions</b>	<b>28 759 319</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>28 759 319</b>	<b>5</b>
6	Intérêts et de dividendes (435)	121 480	0	0	0	0	0	0	0	121 480	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	805 481	0	0	0	0	0	0	0	805 481	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	4 455 289	0	0	0	0	0	0	0	4 455 289	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11
12	Ventes externes (460)	5 252 075	0	0	0	0	0	0	0	5 252 075	12
14	Autres produits (466, 470)	759 503	0	0	0	0	0	0	0	759 503	14
<b>15</b>	<b>Total des produits autres</b>	<b>11 393 828</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>11 393 828</b>	<b>15</b>
<b>16</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>40 153 147</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>40 153 147</b>	<b>\$ 16</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Charges par fonction - Fonds avec restrictions  
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales										1
2	Direction	0	76 973	0	0	0	0	0		76 973	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0			3
4	Enseignants-chercheurs	0	1 448 716	0	0	0	0	0		1 448 716	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0			5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	2 212 677	0	0	0	0	0		2 212 677	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0	0	0			7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	4 614 732	0	0	0	0	0		4 614 732	8
9	Personnel de soutien technique	0	2 225 591	0	0	0	0	0		2 225 591	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	149 339	0	0	0	0	0		149 339	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	145 059	0	0	0	0	0		145 059	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	2 330 740	0	0	0	0	0		2 330 740	12
13	<b>Total des masses salariales et des avantages sociaux</b>	\$	<b>13 203 827</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	<b>13 203 827</b>	<b>13</b>
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0			14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0			15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0	0	0			16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	3 589	0	0	0	0	0		3 589	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	2 765 642	0	0	0	0	0		2 765 642	18
19	Bourses (735)	0	7 744 008	0	0	0	0	0		7 744 008	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	1 301 367	0	0	0	0	0		1 301 367	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	4 645 595	0	0	0	0	0		4 645 595	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0			22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	5 281 720	0	0	0	0	0		5 281 720	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	254 217	0	0	0	0	0		254 217	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	1 096 971	0	0	0	0	0		1 096 971	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	0	0	0			26
27	Location exploitation (830)	0	0	0	0	0	0	0			27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	3 176 700	0	0	0	0	0		3 176 700	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0			29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	238 098	0	0	0	0	0		238 098	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0			31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	5 650	0	0	0	0	0		5 650	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0			33
34	Autres charges (860, 870)	0	3 906	0	0	0	0	0		3 906	34
35	<b>Total des charges autres</b>	\$	<b>26 517 464</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	<b>26 517 464</b>	<b>35</b>
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0			36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0			37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0			38
39	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	\$	<b>26 517 464</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	<b>26 517 464</b>	<b>39</b>
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0			40
41	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	- \$	<b>39 721 291</b>	\$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>39 721 291</b>	<b>\$ 41</b>

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Produits reportés**  
**Exercice 2015-2016**

Annexe 7

		Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
		1	2	3	4	5
1	Droits de scolarité institutionnels (trimestre été)			s.o.	s.o.	
2	Forfaitaires des étudiants étrangers (trimestre été)			s.o.	s.o.	
3	Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents (trimestre été)			s.o.	s.o.	
4	Activité de recherche	348 434		s.o.	s.o.	
5				s.o.	s.o.	
6				s.o.	s.o.	
7				s.o.	s.o.	
8				s.o.	s.o.	
9				s.o.	s.o.	
10				s.o.	s.o.	
11				s.o.	s.o.	
12				s.o.	s.o.	
13				s.o.	s.o.	
14				s.o.	s.o.	
15				s.o.	s.o.	
16				s.o.	s.o.	
17				s.o.	s.o.	
18				s.o.	s.o.	
19				s.o.	s.o.	
<b>20</b>	<b>Total</b>	<b>348 434 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>- \$</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
Affectations internes des soldes de fonds  
Exercice 2015-2016

	Nature de l'affectation (matérialité de 50 000\$)	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation - Capital 4	Fonds de dotation - Produits nets non distribués 5	Autres fonds 6
1	Infrastructure EMT	2 256 601					
2	Fonds de Développement	407 254					
3	Solde de projets de recherche terminés		12 843 321				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28	Montant en bas du seuil de 50 000 \$						
29							
30	<b>Total des affectations des soldes de fonds</b>	<b>2 663 855 \$</b>	<b>12 843 321 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Matérialité de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres actifs						
#	Autres actifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1	Instruments financiers dérivés					
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
14						
15	<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Matérialité de 50 000\$

Informations additionnelles sur les autres passifs						
#	Autres passifs	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
16	Swaps de flux trésorerie					
17	Instruments financiers dérivés					
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29	Montants en bas du seuil de 50 000 \$					
30						
31	<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Note 1: Ce total doit être égal à la ligne 20 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Note 2: Ce total doit être égal à la ligne 39 de la page 1 pour chacun des fonds concernés.

Institut National de Recherche Scientifique  
 Détail Autres produits - Autres charges  
 Exercice 2015-2016

Annexe 10

		Fonds de Fonctionnement			Fonds avec restrictions		Fonds d'immobilisations		Fonds de dotation		Autres fonds	
		Ventes aux étudiants Fonction enseignement	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits	Autres charges
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Matérialité de 50 000\$												
1	Montants versés à titre de droits de scolarité pour les programmes autofinancés		---	---								
2	Récupérations de salaires ou prêts de service	---		---								
3	Créances douteuses	---	---									
4	Mauvaise créances			321 598	30 000	51 930						
5	Gains / pertes sur taux de change			-106 362		-48 024						
6	Moins value sur placement			3 380								
7												
8	Reconstruction après sinistre - Édifice 22							963 183				
9	Dépenses des projets de recherche en lien avec les immobilisations							303 764				
10												
11	Revenus remboursement diverse salaires et dépenses		282 272		107 921							
12	CC.S.S.T indemnités		17 165		2 057							
13	Impression photocopie interne		730									
14	Droit d'auteurs / redevance		13 236		28 249							
15	Revenus remboursements dépenses diverses		80 920		237 013							
16	Revenus remboursements dépenses de voyages		12 016		1 577							
17	Remboursement coûts d'assurances		293 806		-24 413		578 509					
18	Remboursement de dépenses universités québécoises		930		-263							
19	Revenus frais de banque		162									
20	Conférences et congrès				412 980							
21	Revenus de Dons				-33 013		153 412					
22	Plus-value sur placement						804					
23	Subventions et contrats Gouvernements étrangers											
24	Revenus autres universités											
25	Entreprises privées											
26	Ventes logiciels				652							
27	Revenus d'analyses utres organismes				-3 259							
28												
29												
30	<b>Total</b>	- \$	701 237 \$	218 616 \$	759 503 \$	3 906 \$	732 725 \$	1 266 947 \$	- \$	- \$	- \$	- \$

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Redressements des soldes de fonds**  
**Exercice 2015-2016**

Annexe 11

		Solde de fonds Fonds de fonctionnement 1	Solde de fonds Fonds avec restrictions 2	Solde de fonds Fonds d'immobilisations 3	Solde de fonds Fonds de dotation 4	Solde de fonds Autres fonds 5
1	<b>Redressements relatifs aux modifications comptables:</b>	---	---	---	---	---
2	Provision pour vacances courues des années antérieures					
3	Provision pour congés de maladie courus des années antérieures					
4	Provision pour heures supplémentaires courues des années antérieures					
5	Charge au titre des crédits d'enseignement en réserve des années antérieures					
6	Application de la politique de capitalisation					
7	Provision pour congés sociaux (maternité, paternité, etc.)					
8	Provision pour avantages sociaux futurs					
9	Utilisation de la méthode du report pour la constatation des apports					
10						
11						
12	<b>Autres redressements des années antérieures (il faut préciser):</b>	---	---	---	---	---
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20	<b>Total des redressements des soldes de fonds</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

AVANCES INTERFONDS DU		VERS					Total des avances aux autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
1	Fonds de fonctionnement						\$
2	Fonds avec restrictions	27 535 809		52 811	694 494		28 283 114
3	Fonds d'immobilisations						\$
4	Fonds de dotation						\$
5	Autres fonds						\$
6	<b>Total des avances reçues d'autres fonds</b>	<b>27 535 809 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>52 811 \$</b>	<b>694 494 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>28 283 114 \$</b>

VIREMENTS INTERFONDS <sup>Notes 1 et 2</sup> DU		VERS					Total des virements vers d'autres fonds 6
		Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	
7	Fonds de fonctionnement			2 492 513			2 492 513
8	Fonds avec restrictions			184 705			184 705
9	Fonds d'immobilisations						
10	Fonds de dotation						\$
11	Autres fonds						\$
12	<b>Total des virements reçus d'autres fonds</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 677 218 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 677 218 \$</b>

Note 1: Les montants saisis dans le tableau des virements interfonds doivent être saisis en positif.

Note 2: Il faut compléter l'annexe 12a concernant les informations additionnelles sur les virements interfonds.

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Informations additionnelles sur les virements interfonds**  
**Exercice 2015-2016**

Annexe 12 a

Matérialité de 100 000\$

Informations additionnelles sur les virements du fonds de fonctionnement							
#	Description du projet	Vers le fonds avec restrictions	Vers le fonds d'immobilisations	Vers le fonds de dotation	Vers d'autres fonds	Total	Participation (subvention) du Ministère si connue (3)
1	Capital & Intérêt - Édifice INRS Québec		387 423			387 423	
2	Capital & Intérêt - Agrandissement du centre UCS à Montréal		293 248			293 248	
3	Capital & Intérêt - Agrandissement centrale énergétique du campus Laval		345 475			345 475	
4	Capital & Intérêt - Labos Lourds		508 261			508 261	
5	Capital & Intérêt - Pavillon de recherche & de formation sur le campus Laval		163 900			163 900	
6	Capital & Intérêt - Projets divers		602 080			602 080	
7	Capital & Intérêt - Stationnement Qc		318 052			318 052	
8	Charges d'items capitalisables		717 192			717 192	
9	Variation sur taux de change suite à l'acquisition d'un équipement scientifique		65 132			65 132	
10	Pour le projet d'immobilisations futurs		26 352			26 352	
11	Annulation de projet futurs		(923 283)			(923 283)	
12						\$	
13						\$	
<b>14</b>	<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>- \$</b>	<b>2 503 833 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 503 833 \$</b>	<b>- \$</b>

Matérialité de 100 000\$

Informations additionnelles sur les virements vers le fonds de fonctionnement							
#	Description du projet	Du fonds avec restrictions	Du fonds d'immobilisations	Du fonds de dotation	D'autres fonds	Total	Participation (subvention) du Ministère si connue (3)
15	Solde résiduel de projets au fonds avec restriction	11 320	s.o			11 320	
16			s.o			\$	
17			s.o			\$	
18			s.o			\$	
19			s.o			\$	
20			s.o			\$	
21			s.o			\$	
22			s.o			\$	
23			s.o			\$	
24			s.o			\$	
25			s.o			\$	
26			s.o			\$	
27			s.o			\$	
<b>28</b>	<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>11 320 \$</b>	<b>s.o</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>11 320 \$</b>	<b>- \$</b>

Note 1: Le total de la ligne 14 colonne 6 doit correspondre à la ligne 7 colonne 6 de l'annexe 12.

Note 2: Le total de la ligne 28 colonne 6 doit correspondre à la ligne 12 colonne 1 de l'annexe 12.

Note 3: Indiquer, s'il est possible, la participation du Ministère pour chaque montant indiqué dans la colonne 6.

	La nature des faits et des opérations en cause	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
<b>20</b>	<b>Total des éléments extraordinaires</b>	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Avantages sociaux**  
**Exercice 2015-2016**

**Annexe 14**

	<b>Fonds de fonctionnement</b>	<b>Fonds avec restrictions</b>	<b>Autres fonds</b>	<b>Total</b>
<b>Composition des avantages sociaux</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
1 Régime de retraite de l'université	3 753 902	806 324		4 560 226
2 Régimes de retraite provinciaux : RRE, RRF et RREGOP				\$
3 Régie des rentes du Québec	1 173 851	356 184		1 530 035
4 Régime québécois d'assurance parentale	218 461	65 125		283 587
5 Financement des programmes de santé	1 736 305	396 283		2 132 587
6 Commission de la santé et de la sécurité au travail	185 028	54 487		239 515
7 Commission de l'assurance-emploi	399 556	127 808		527 364
8 Assurance-vie	23 560	5 901		29 461
9 Assurance santé et salaire	874 413	180 841		1 055 254
10 Exonération des droits de scolarité				\$
11 Régime des rentes pour déficit actuariel				\$
12 Autre (décrire): RÉER 5%	5 500	12 955		18 455
13 Autre (décrire): Autres	3 777	191		3 968
14 Autre (décrire): Transfert à un autre Fonds	(390 942)	324 641		(66 301)
<b>15 TOTAL</b>	<b>7 983 412 \$</b>	<b>2 330 740 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>10 314 152 \$</b>

Institut National de Recherche Scientifique  
 Détail des charges Terrains - Bâtiments (FF)  
 Exercice 2015-2016

Annexe 15

		Direction 1	Sécurité 2	Entretien ménager et gestion des produits dangereux 3	Entretien courant et réparations mineures 4	Autres 5	TOTAL 6	
1	Masses salariales							1
2	Direction	264 247	0	0	0	0	264 247	2
3	Gérance	0	0	0	0	0		\$ 3
4	Enseignants-chercheurs	0	0	0	0	0		\$ 4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0		\$ 5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0		\$ 6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	0	0	0		\$ 7
8	Personnel professionnel non enseignant	93 551	19 273	0	9 736	478 749	601 308	8
9	Personnel de soutien technique	178 898	58 183	10 518	79 757	502 258	829 614	9
10	Personnel de soutien bureau	133 920	0	0	(48 )	479 727	613 599	10
11	Personnel de métier et ouvrier	13 175	0	86 488	467 981	731 256	1 298 900	11
12	Avantages sociaux (700)	125 336	19 913	25 227	120 535	501 242	792 253	12
<b>13</b>	<b>Total de la masse salariale et des avantages sociaux</b>	<b>809 127</b>	<b>97 369</b>	<b>122 233</b>	<b>677 961</b>	<b>2 693 231</b>	<b>4 399 920</b>	<b>13</b>
14	Heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	(26 902 )	0	0	0	0	(26 902)	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0		\$ 15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	0	0	0		\$ 16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	0	0	0	18 339	18 339	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	14 389	2 358	0	4 713	12 206	33 667	18
19	Bourses (735)	0	0	0	0	0		\$ 19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 863	0	0	515	1 521	4 899	20
21	Fournitures et matériel (745)	10 140	9 183	14 403	154 424	272 611	460 762	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0		\$ 22
23	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	144 073	336 865	435 301	32 985	641 887	1 591 111	23
24	Volumes et périodiques (750)	303	26	0	629	(654 )	303	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	1 462	8 741	47 528	1 719 466	4 426 458	6 203 655	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	706 892	706 892	26
27	Location-exploitation (830)	0	0	0	0	0		\$ 27
28	Pertes sur vente de placement (886)	0	0	0	0	0		\$ 28
29	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	632	3 405	0	15 799	15 823	35 659	29
30	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	(206 )	10 951	10 745	30
31	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	2	251	253	31
32	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0		\$ 32
33	Mauvaises créances (860)	0	0	0	0	321 598	321 598	33
34	Autres charges (870)	0	0	0	6 439	(3 532 )	2 907	34
<b>35</b>	<b>Total des autres charges</b>	<b>146 959</b>	<b>360 578</b>	<b>497 232</b>	<b>1 934 766</b>	<b>6 424 352</b>	<b>9 363 887</b>	<b>35</b>
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0		\$ 36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0		\$ 37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0		\$ 38
<b>39</b>	<b>Total avant éléments extraordinaires</b>	<b>956 086</b>	<b>457 947</b>	<b>619 466</b>	<b>2 612 726</b>	<b>9 117 583</b>	<b>13 763 807</b>	<b>39</b>
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0		\$ 40
<b>41</b>	<b>Total des charges</b>	<b>956 086 \$</b>	<b>457 947 \$</b>	<b>619 466 \$</b>	<b>2 612 726 \$</b>	<b>9 117 583 \$</b>	<b>13 763 807 \$</b>	<b>41</b>

	Immobilisations brutes au début de l'année	Acquisitions de l'année						Total des acquisitions de l'année	Solde à reporter
		Financé par le gouvernement du Québec	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restriction	Fonds de dotation	Autres fonds, Fondations et dons	Autres sources		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 Projets en cours	0		5 208					5 208	5 208
2 Terrains	3 226 218							\$	3 226 218
3 Aménagement de terrains	1 376 786	312 679						312 679	1 689 465
4 Bâtiments	206 449 890							\$	206 449 890
5 Bâtiments - construction prestigieuse	0							\$	\$
6 Améliorations majeures aux bâtiments	40 323 519	9 026 177	298 766				(1 728)	9 323 215	49 646 735
7 Améliorations locatives	735 087							\$	735 087
8 Équipements informatiques	2 404 315	107 803	295 247	102 459			122 881	628 390	3 032 704
9 Équipements de communication multimédia	564 395	2 478	42 827	3 358			706	49 369	613 764
10 Mobilier et équipement de bureau	1 218 753	37 000	19 393	2 525				58 918	1 277 671
11 Autres équipements	2 457 289		11 832	2 172				14 003	2 471 292
12 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	92 818 174	2 456 155	2 493 875	625 580			7 107 872	12 683 483	105 501 657
13 Documents de bibliothèques	1 219 762	2 206	51 564	8 960			17 016	79 746	1 299 508
14 Manuels pédagogiques	0							\$	\$
15 Matériels roulants	640 832			5 913			2 000	7 913	648 745
16 Réseaux de télécommunications	0							\$	\$
17 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	0							\$	\$
18 Autres actifs corporels (note A)	0							\$	\$
19 Actifs non amortissables	372 940							\$	372 940
20 Logiciels (note B)	1 857 158	332 905	26 475	60 323			2 753	422 455	2 279 613
21 Développements informatiques (note B)	704 235	264 946						264 946	969 181
22 Autres actifs incorporels	466 405		28					28	466 433
<b>23 TOTAL</b>	<b>356 835 758 \$</b>	<b>12 542 350 \$</b>	<b>3 245 216 \$</b>	<b>811 290 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>7 251 499 \$</b>	<b>23 850 354 \$</b>	<b>380 686 112 \$</b>

## Annexe 16 (suite)

	Solde reporté	Vente ou radiation d'actifs (crédit)	Virements débit (crédit)	Immobilisations brutes à la fin de l'année	Amortissement accumulé				Immobilisations nettes à la fin de l'année
					Solde au début de l'année	Plus amortissement	Moins annulation	Solde à la fin de l'année	
24 Projets en cours	5 207,8			5 208	0			\$	5 208
25 Terrains	3 226 218,5			3 226 218	0			\$	3 226 218
26 Aménagement de terrains	1 689 465,4			1 689 465	481 192	78 004		559 196	1 130 270
27 Bâtiments	206 449 889,7			206 449 890	48 830 083	4 021 589		52 851 671	153 598 218
28 Bâtiments - construction prestigieuse	\$			\$	0			\$	\$
29 Améliorations majeures aux bâtiments	49 646 734,5			49 646 735	9 327 069	1 614 892		10 941 961	38 704 773
30 Améliorations locatives	735 087,0			735 087	398 172	73 509		471 681	263 406
31 Équipements informatiques	3 032 704,2	(884 761)		2 147 943	1 657 674	525 411	884 761	1 298 324	849 619
32 Équipements de communication multimédia	613 764,5	(44 885)		568 880	336 210	104 927	44 885	396 252	172 628
33 Mobilier et équipement de bureau	1 277 671,1	(41 936)		1 235 735	798 590	210 192,35	41 936	966 847	268 888
34 Autres équipements	2 471 292,1	(8 384)		2 462 909	1 369 631	160 137	8 384	1 521 384	941 525
35 Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	105 501 657,0	(13 694 691)		91 806 966	59 097 195	7 062 139	13 694 691	52 464 643	39 342 323
36 Documents de bibliothèques	1 299 507,8	(108 553)		1 190 955	693 423	111 153	108 553	696 023	494 931
37 Manuels pédagogiques	\$			\$	0			\$	\$
38 Matériels roulants	648 745,5	(300 435)		348 311	550 307	53 689	300 435	303 561	44 749
39 Réseaux de télécommunications	\$			\$	0			\$	\$
40 Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	\$			\$	0			\$	\$
41 Autres actifs corporels (note A)	\$			\$	0			\$	\$
42 Actifs non amortissables	372 940,0			372 940	0			\$	372 940
43 Logiciels (note B)	2 279 613,1	(266 159)		2 013 454	922 966	559 599	266 159	1 216 406	797 048
44 Développements informatiques (note B)	969 180,7	(66 962)		902 219	394 054	145 908	66 962	473 001	429 218
45 Autres actifs incorporels	466 433,4	(52 632)		413 802	64 534	8 004		72 538	341 264
<b>46 TOTAL</b>	<b>380 686 112 \$</b>	<b>(15 469 397) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>365 216 715 \$</b>	<b>124 921 100 \$</b>	<b>14 729 152 \$</b>	<b>15 416 766 \$</b>	<b>124 233 487 \$</b>	<b>240 983 228 \$</b>

Note A: Il faut communiquer avec le Ministère pour inscrire un actif dans cette catégorie.

Note B: Il faut consulter la Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux (Avril 2012) pour la comptabilisation de ces catégories.

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Salaire moyen par catégorie de personnel**  
**Exercice 2015-2016**

**Annexe 17**

CATÉGORIES DE PERSONNEL		PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL NON RÉGULIER
1	Direction	138 160 \$	
2	Gérance		
3	Enseignants-chercheurs	116 974 \$	
4	Auxiliaires à l'enseignement et à la recherche		
5	Associés à l'enseignement et à la recherche		73 457 \$
6	Professionnel non enseignant	84 843 \$	55 849 \$
7	Soutien technique	63 495 \$	55 743 \$
8	Soutien de bureau	54 525 \$	45 158 \$
9	Métiers et ouvriers	52 275 \$	43 026 \$
		<b>VALEUR MOYENNE D'UNE CHARGE DE 3 CRÉDITS</b>	
10	Chargés de cours		

**Institut National de Recherche Scientifique**  
**Frais institutionnels obligatoires (FIO) <sup>(note1)</sup>**  
**Exercice 2015-2016**

**Annexe 18**

No ligne	Comptes susceptibles d'inclure des FIO	Nature des frais	1 Revenus FIO	2 Revenus Non FIO	3 Revenus totaux	No ligne
1	Cotisations des étudiants (455)	Services aux étudiants (SAE) et centres sportifs	90 970		90 970	1
2		Assurances obligatoires		---	\$	2
3		Assurances étudiants étrangers	---		\$	3
4		Autres			\$	4
<b>5</b>	<b>Sous-total pour le compte 455 <sup>(note 2 et 3)</sup></b>		<b>90 970</b>	<b>\$</b>	<b>90 970</b>	<b>5</b>
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	Admission	8 374	---	8 374	6
7		Inscription	9 526	---	9 526	7
8		Changement de cours ou de programme, test de classement, reprise d'examen, révision de notes, etc.	90 891		90 891	8
9		Frais de rédaction de thèse	267 708		267 708	9
10		Frais technologiques			\$	10
11		Frais de droits d'auteur			\$	11
12		Amendes, pénalités, duplicata			\$	12
13	Autres			\$	13	
<b>14</b>	<b>Sous-total pour le compte 450 <sup>(note 4)</sup></b>		<b>376 499</b>	<b>\$</b>	<b>376 499</b>	<b>14</b>
15	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	Droits de scolarité pour les autofinancés	---		\$	15
16		Notes de cours et photocopies			\$	16
17		Acquisition de matériel ou d'équipements			\$	17
18		Achat de services (transport, hébergement, etc.)			\$	18
19		Autres			\$	19
<b>20</b>	<b>Sous-total pour le compte 461 <sup>(note 5)</sup></b>		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>20</b>
<b>21</b>	<b>TOTAL</b>		<b>467 469 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>467 469 \$</b>	<b>21</b>

Note 1: Voir la définition des frais institutionnels obligatoires à la règle budgétaire 3.3.1.

Note 2: Les comptes ne sont pas présentés en ordre numérique, afin de faciliter la comparaison avec les exercices antérieurs.

Note 3: Le total inscrit à la ligne 5 de la colonne 3 doit correspondre au total inscrit à la ligne 4 de la colonne 10 de l'annexe 1 du SIFU.

Note 4: Le total inscrit à la ligne 14 de la colonne 3 doit correspondre au total inscrit à la ligne 5 de la colonne 10 de l'annexe 1 du SIFU.

Note 5: Le total inscrit à la ligne 20 de la colonne 3 doit correspondre au total inscrit à la ligne 6 de la colonne 10 de l'annexe 1 du SIFU.

**Institut National de Recherche Scientifique**

**Informations nécessaires aux fins d'analyse de l'octroi de la subvention conditionnelle** <sup>(note 1)</sup>

**Exercice 2015-2016**

**Annexe 19**

	<b>Fonds de fonctionnement</b>
Produits (2)	68 361 019
Charges (3)	65 913 991
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges (4) = (2) - (3)</b>	<b>2 447 028</b>
Virements du fonds de fonctionnement vers d'autres fonds (5)	2 492 513
Virements des autres fonds vers le fonds de fonctionnement (6)	\$
Annulation des coûts des avantages sociaux futurs <sup>(note 2)</sup> (7)	400 000
Annulation des gains (-) et pertes latents <sup>(note 3)</sup> (8)	\$
<b>Établissements de l'Université du Québec seulement</b>	
Annulation des revenus (-) et charges relatifs au décret du 24 mars 2010 (9)	52 722
<b>Surplus/déficit annuel ajusté servant à l'octroi de la subvention conditionnelle (10) = (4) - (5) + (6) + (7) + (8) + (9)</b>	<b>407 237,16 \$</b>

Note 1: Voir la règle budgétaire 5.8 (2015-2016)

Note 2 : Correspond au montant du compte de charges "Avantages sociaux futurs (704)" au fonds de fonctionnement.

Note 3 : Correspond au montant du compte de charges "Gains et pertes latents (879)" au fonds de fonctionnement

Note # 1: Ventilation du compte n° 430 - Subventions et dons non gouvernementaux

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation	Autres fonds
Dons en espèce					
Dons en nature					
Autres (Il faut préciser. Si le nombre de lignes est insuffisant, il faut aviser le Ministère)	---	---	---	---	---
Autre 1 Subventions et contrats entreprises privées	5 000	4 455 289			
Autre 2					
Autre 3					
Autre 4					
Autre 5					
Autre 6					
Autre 7					
Autre 8					
Autre 9					
Autre 10					
<b>Total</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>4 455 289 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Note # 2: Détails des estimations sur le recomptage de clientèle (Fonds de fonctionnement)

	Compte 015	Compte 210
2015-2016 (T)		1 114 523
2014-2015 (T-1)		1 391 300
2013-2014 (T-2)	90 898	

Note # 3: Portion des dépenses financées par les subventions du Ministère (enveloppes MAO-TIC<sup>1</sup> et PQI<sup>2</sup>)

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations
Biens sous le seuil de capitalisation (892)	441 316	47 224
Biens de nature non capitalisable (893)	10 745	-

<sup>1</sup> Matériel, appareils, outillage, technologie de l'information et de la communication

<sup>2</sup> Plan quinquennal d'investissement

Note # 4: Limite maximale d'emprunt temporaire utilisé mensuellement au cours de la période du 1er juin 2015 au 31 mai 201

	Limite maximale utilisée											
	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai
<b>2015-2016</b>	4 000 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000	0	2 000 000	3 000 000	2 000 000	4 000 000	4 000 000	0

# INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 429A-2016-3635

### Approbation du rapport financier annuel 2015-2016 – Système d'information financière des universités

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 429<sup>e</sup> réunion tenue le 19 septembre 2016 au siège de l'INRS, à Québec.

- CONSIDÉRANT les articles 24, 45 et 54 de la *Loi sur l'Université du Québec* (RLRQ, c. U-1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 a) et 5.2 du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1);
- CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Charte du comité d'audit de l'INRS*;
- CONSIDÉRANT la règle 6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2015-2016* (les « Règles budgétaires »);
- CONSIDÉRANT le *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2015-2016* (le « Cahier des définitions »);
- CONSIDÉRANT qu'en vertu des Règles budgétaires, les universités doivent transmettre au ministère responsable de l'enseignement supérieur au Québec (le « MESQ »), le rapport financier annuel – Système d'information financière des universités (le « SIFU ») approuvé par son conseil d'administration, dans le respect des modalités prévues au Cahier des définitions;
- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration de l'INRS, en date du 19 septembre 2016, à l'effet d'approuver les états financiers 2015-2016 de l'INRS (429A-2016-3634);
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit de l'INRS, en date du 13 septembre 2016, à l'effet de recommander au conseil d'administration l'approbation du rapport financier annuel 2015-2016 – SIFU requis par le MESQ;
- Sur proposition de** André Couture  
**Appuyée par** Albert Descoteaux

### IL EST PROPOSÉ

1. D'approuver le rapport financier annuel 2015-2016 – *Système d'information financière des universités* requis par le ministère responsable de l'Enseignement supérieur au Québec, conformément au document joint en annexe.
2. De mandater le directeur général par intérim et la directrice du Service des finances de l'INRS pour signer, pour et au nom de l'INRS, ledit rapport financier annuel.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire générale



Lana Fiset

**Nom de l'établissement : Institut national de la recherche scientifique**

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION  
ÉTAT DU TRAITEMENT 2015-2016  
DU PERSONNEL DE DIRECTION  
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur  
Secteur de l'enseignement supérieur  
Direction générale du financement  
Juillet 2016**



TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	4	Le plus élevé	157 424,00 \$	21 847,00 \$
		Moyenne	153 079,00 \$	15 481,00 \$
		Le moins élevé	143 988,00 \$	10 736,00 \$
Personnel de direction des services	14,67	Le plus élevé	152 809,00 \$	28 969,00 \$
		Moyenne	124 371,00 \$	11 926,00 \$
		Le moins élevé	86 000,00 \$	464,00 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

(\*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(\*\*) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1<sup>ère</sup> partie: Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations et frais remboursés	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Coderre, Daniel      Directeur général	12	63 811,35 \$
Arbour, Claude      Directeur de l'administration et des finances	12	15 460,00 \$
Fiset, Lana      Secrétaire générale	12	21 881,00 \$
Bégin, Yves      Directeur scientifique	12	48 088,00 \$

2<sup>e</sup> partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement (*)	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	4	Le plus élevé	144 251,00 \$
		Moyenne *	45 505,00 \$
		Le moins élevé	7 410,00 \$
Personnel de direction des services	14,67	Le plus élevé	37 811,00 \$
		Moyenne *	16 168,00 \$
		Le moins élevé	922,00 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne *	
		Le moins élevé	

(\*) Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

(\*\*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

## Notes complémentaires

Nom de l'Université: Université du Québec INRS  
Numéro de l'Université: 978008  
Année financière: 2015-2016

### Page 1 de 3

#### Autres éléments du traitement

Les montants représentent la cotisation à un ordre professionnel, la prime multisite, l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurances imposables, et un montant forfaitaire pour assurer un poste intérimaire ou une charge supplémentaire qui représentent pour :

Lana Fiset	9 293,14 \$	pour l'intérim du poste de directeur du service des ressources humaines
Claude Arbour	6 637,96 \$	pour la charge supplémentaire de gestionnaire délégué au centre Énergie Matériaux Télécommunications

#### Indemnité de départ

La valeur pécuniaire des droits d'indemnités de départ détenus et non exercés à être versés en vertu de l'article 3,5 du Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et de ses établissements représente pour :

Daniel Coderre	184 123,00 \$
Claude Arbour	174 916,00 \$
Lana Fiset	174 916,00 \$

### Page 2 de 3

#### Personnel de direction des composantes :

##### Autres éléments du traitement :

Cet élément de traitement comprend des allocations professionnelles versées aux directeurs de centre sur la base du pourcentage des revenus de recherche à l'INRS, obtenus par ceux-ci, l'avantage imposable pour le stationnement, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable et le remboursement de cotisation à des ordres professionnels.

#### Personnel de direction des services :

##### Autres éléments du traitement :

Cet élément de traitement comprend la rétroactivité salariale relative à la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 versée suite à la promotion d'un employé à un poste cadre, la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, le remboursement de cotisation à des ordres professionnels, la prime multisite, l'avantage imposable pour le stationnement et un montant forfaitaire pour assumer une charge supplémentaire.

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

### Page 3 de 3

#### Personnel de direction des composantes :

##### Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés :

Pour le personnel de direction des composantes de l'établissement, la très grande majorité des frais remboursés proviennent des fonds de recherche des directeurs.

Les montants indiqués varient par rapport à la durée de la fonction occupée pendant l'année financière.

**De plus, considérant les différentes pratiques dans les universités, l'INRS juge que les montants ne sont pas comparables d'une université à l'autre. En effet, l'environnement multisite de l'INRS fait en sorte que les personnels de direction ont à effectuer fréquemment des déplacements entre les centres qui sont situés dans différents sites de la région de Québec, Montréal, Laval et Varennes générant des frais de voyage supérieurs.**



Le 19 septembre 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique**

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement ci-joint de l'Institut national de la recherche scientifique pour l'exercice clos le 30 avril 2016 (l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2015-2016* produit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

#### **Responsabilité de la direction pour l'état du traitement**

La direction est responsable de la préparation de cet état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2015-2016*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.*  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1  
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière décrites à la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2015-2016*.

**Référentiel comptable et restrictions quant à la diffusion et à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration de l'état du traitement 2015-2016*. Cet état du traitement a été préparé afin de permettre à l'Institut national de la recherche scientifique de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128779

# INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION 429A-2016-3641

### **État du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2015-2016, requis en vertu de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

---

ADOPTÉE par le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lors de sa 429<sup>e</sup> réunion tenue le 19 septembre 2016 au siège de l'INRS, à Québec

- CONSIDÉRANT les articles 1 et 4.1 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1);
- CONSIDÉRANT les articles 3.8.4 f) et 3.8.5 a) du *Règlement de régie interne de l'INRS* (Règlement 1) et l'article 3 du *Règlement sur l'administration et les finances de l'INRS* (Règlement 5);
- CONSIDÉRANT l'article 5.2 de la *Charte du comité des ressources humaines de l'INRS*;
- CONSIDÉRANT le projet de document relatif à l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2015-2016 (l'« État de traitement »);
- CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant relatif à l'État de traitement, préparé par la firme PricewaterhouseCoopers, s.r.l/s.e.n.c.r.l, en date du 13 septembre 2016;
- CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité des ressources humaines de l'INRS, lors de sa réunion tenue le 13 septembre 2016;

**Sur proposition de** Christiane Piché  
**Appuyée par** André Couture

### **IL EST PROPOSÉ**

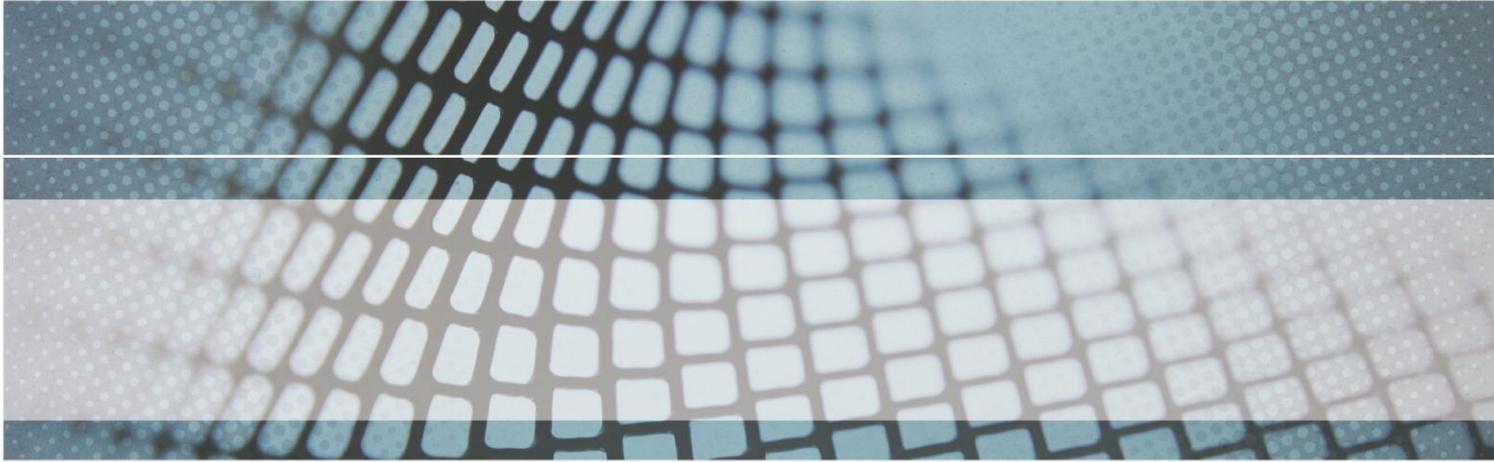
D'approuver l'état du traitement des membres du personnel de direction de l'INRS 2015-2016, tel que joint en annexe.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La secrétaire générale



Lana Fiset



## **Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines**

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1<sup>er</sup> novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

## Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paie des coûts	6
11	Dispositions finales	6
<b>Appendice 1</b>		<b>7</b>
<b>Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec</b>		<b>7</b>
1	Principe directeur	7
2	Objectifs	7
3	Description	7
4	Évaluation	7
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	8

## Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

### 1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

### 2 Définitions

**2.1** L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

**2.2** Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

**2.3** L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

**2.4** L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

### 3 Conditions de travail

**3.1** Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

**3.2** Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il bénéficie des majorations salariales consenties à la catégorie de personnel à laquelle il est intégré selon les modalités prévues, à moins d'une décision contraire de l'instance concernée.

**3.3** Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

**3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

- 3.5** Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.
- Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.
- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.
- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une prime de séparation équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.
- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.
- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.
- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.

#### **4 Avis de non-renouvellement de contrat**

En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.

À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.

#### **5 Vacances annuelles et congés**

Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **6 Avantages sociaux**

Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).

#### **7 Congés parentaux**

Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.

#### **8 Congés et postes vacants**

- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.

## **9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement**

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

## **10 Paiement des coûts**

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

## **11 Dispositions finales**

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1<sup>er</sup> septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquemment autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.

## Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

### 1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

### 2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

### 3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

### 4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- 
- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
  - Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
  - La mise en œuvre des objectifs financiers;
  - Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
    - La qualité de l'information transmise;
    - La mise en œuvre des décisions;
    - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

## **5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif**

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



RAPPORT 2015-2016  
SUR LA PERFORMANCE ET LES PERSPECTIVES  
DE DÉVELOPPEMENT DE L'INRS

PRESENTÉ DANS LE CADRE  
DE LA *LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE*

20 octobre 2016

## TABLE DES MATIÈRES

1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'INRS : UNIVERSITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX 2 <sup>E</sup> ET 3 <sup>E</sup> CYCLES .....	3
2. LA RECHERCHE .....	5
2.1 La performance en recherche .....	8
2.2 Les partenariats .....	10
3. LA FORMATION .....	11
3.1 La population étudiante .....	12
3.2 Les taux de réussite et la durée des études .....	13
3.3 Les mesures favorisant la réussite des étudiants .....	15
3.4 Les diplômés de l'INRS .....	17
4. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES UNIVERSITÉS .....	18
5. SUIVI DU RAPPORT 2014-2015 ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT .....	19
5.1 La valorisation de la recherche .....	19
5.2 Les programmes de formation .....	20
5.3 Le recrutement d'étudiants .....	20
5.4 Internationalisation .....	21
5.5 Le corps professoral .....	22
5.6 La gouvernance .....	22
5.7 Perspectives de développement .....	23
6. LE FINANCEMENT .....	25
7. CONCLUSION .....	25
8. SOMMAIRE DES DONNÉES .....	26

## Liste des graphiques

Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2011-2016).....	9
---	---

## Liste des tableaux

Tableau 1. Le personnel de l'INRS (1 <sup>er</sup> juin 2015).....	4
Tableau 2. La population étudiante de l'INRS .....	4
Tableau 3. Les sources de revenus de l'INRS (2015-2016) .....	5
Tableau 4. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2011-2016).....	9
Tableau 5. Moyenne annuelle des octrois externes, par professeur-chercheur financé (2011-2016).....	10
Tableau 6. Les programmes de formation à l'INRS .....	12
Tableau 7. Évolution de la population en formation à l'INRS .....	13
Tableau 8. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne.....	13
Tableau 9. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne.....	14
Tableau 10. Taux de réussite et durée moyenne des études dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne .....	15
Tableau 11. Diplômes décernés, depuis la création de l'INRS, selon le centre .....	17
Tableau 12. Diplômes décernés par l'INRS, de 2011 à 2015, selon le type de programme .....	17
Tableau 13. Moment d'obtention du premier emploi à temps complet.....	18
Tableau 14. Sommaire des données.....	26

Le présent document fait état de la performance de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016, de même que de ses perspectives de développement, et ce, conformément à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

## **1. LA SPÉCIFICITÉ DE L'INRS : UNIVERSITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CYCLES**

En 1969, le gouvernement du Québec autorisait la création de l'INRS en lui confiant le mandat ambitieux de devenir un haut lieu de savoir et de formation de personnes hautement qualifiées, spécialisé en recherche dans des secteurs prioritaires pour le Québec. Plus spécifiquement, à titre de constituante à vocation spécifique de l'Université du Québec, « *l'INRS a pour objet la recherche fondamentale et appliquée, les études de cycles supérieurs et la formation de chercheurs. Dans le cadre de cet objet et tout en poursuivant les finalités propres de la recherche universitaire, l'Institut doit, de façon particulière, orienter ses activités vers le développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant le transfert des connaissances et des technologies dans l'ensemble des secteurs où il œuvre* »<sup>1</sup>.

En regroupant ses forces au sein de quatre centres universitaires, l'INRS s'est doté d'une structure différente des autres établissements universitaires. Ainsi, plutôt que des départements disciplinaires regroupés en facultés, le centre pluridisciplinaire et polythématique est l'unité de base qui a été privilégiée par l'INRS.

La programmation scientifique de notre université s'appuie sur les programmations des centres et s'inspire des besoins actuels et futurs du Québec. La recherche qui s'effectue à l'INRS est réalisée en étroite collaboration avec des partenaires de différents milieux, et l'approche multidisciplinaire de problématiques concrètes caractérise le contexte dans lequel les professeurs-chercheurs de l'INRS évoluent. Ce contexte n'est pas étranger à la qualité de la formation offerte aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles, aux stagiaires de recherche et aux stagiaires postdoctoraux qui poursuivent des études à l'INRS.

À l'INRS, la recherche est thématique, et ce, depuis la création de l'université. Elle a comme unité de base les laboratoires regroupant des professeurs-chercheurs et une équipe de professionnels, de techniciens et d'assistants, créant un environnement de recherche optimal pour les étudiants. La formation et la recherche sont intimement liées ; l'implication des étudiants de maîtrise et de doctorat de même que des stagiaires postdoctoraux dans les équipes de recherche est l'essence même de la formation et fait partie intégrante de la recherche menée à l'INRS.

L'INRS se distingue également par le contexte particulier dans lequel s'inscrit la tâche de ses professeurs-chercheurs. En effet, leurs fonctions se situent dans le cadre des activités d'un établissement universitaire qui a d'abord une mission de recherche. L'engagement entier des professeurs-chercheurs, nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'INRS, assure la pleine contribution de ceux-ci aux objectifs de l'université et est garant de sa performance.

---

<sup>1</sup> Lettres patentes, 1999.

L'INRS collabore avec plusieurs partenaires majeurs au Québec, au Canada et à l'échelle internationale, notamment par le biais d'ententes interinstitutionnelles. Ses professeurs-chercheurs sont actifs au sein de partenariats internationaux et travaillent de concert avec des collaborateurs provenant de nombreux pays.

L'INRS propose aux étudiants de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles trois programmes courts de deuxième cycle, un diplôme d'études supérieures spécialisées, quatorze programmes de maîtrise et huit programmes de doctorat. Parmi ces 26 programmes d'enseignement, tous orientés vers ses thèmes prioritaires de recherche, sept sont offerts en partenariat avec d'autres établissements universitaires québécois.

L'INRS compte 542 employés œuvrant à la recherche et à la formation ainsi qu'à l'administration de l'université (Tableau 1) et 775 étudiants y sont inscrits aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, de même qu'en stage postdoctoral (Tableau 2). L'INRS accueille également chaque été une quarantaine d'étudiants stagiaires de 1<sup>er</sup> cycle.

**Tableau 1. Le personnel de l'INRS (1<sup>er</sup> juin 2015)**

<b>Professeurs-chercheurs*</b>	149
<b>Associés de recherche</b>	47
<b>Professionnels et assistants de recherche</b>	160
<b>Techniciens</b>	109
<b>Employés de bureau et aides techniques</b>	77
<b>Total</b>	<b>542<sup>2</sup></b>

\* Aux professeurs-chercheurs s'ajoutent 118 professeurs invités de même que 67 professeurs-chercheurs honoraires, émérites et associés, qui contribuent aux activités de recherche et de formation de l'INRS.

**Tableau 2. La population étudiante de l'INRS**

	<b>Nombre d'inscrits à l'automne 2015</b>	<b>Étudiants équivalents à temps complet 2015-2016</b>
<b>Étudiants maîtrise et doctorat</b>	614	371,91
<b>Étudiants programmes courts et DESS</b>	6	3,23
<b>Étudiants stagiaires et libres</b>	47	21,90
<b>Stagiaires postdoctoraux</b>	108	Ne s'applique pas*
<b>Total</b>	<b>775</b>	<b>397,04</b>

\* Les stagiaires postdoctoraux ne sont pas comptabilisés dans les étudiants équivalents à temps complet aux fins de financement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

<sup>2</sup> À ce nombre s'ajoutent 21 cadres et 41 employés des métiers et services.

En 2015-2016, l'INRS affiche des revenus totaux de 105,4 M\$, dont près de 40 % proviennent des octrois de recherche.

**Tableau 3. Les sources de revenus de l'INRS (2015-2016)<sup>3</sup>**

<b>Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)</b>	50,4 M\$	(47,8 %)
<b>Octrois de recherche (subventions et contrats)<sup>4</sup></b>	40,2 M\$	(38,1 %)
<b>Autres sources<sup>5</sup></b>	14,8 M\$	(14,1 %)
<b>Revenus totaux</b>	<b>105,4 M\$<sup>6</sup></b>	<b>(100 %)</b>

## 2. LA RECHERCHE

Au cours des dernières années, la recherche universitaire a connu des transformations majeures tant sur le plan de son organisation et de ses modes de financement que des objectifs socioéconomiques et culturels qu'elle poursuit. Ces transformations amènent de nouvelles façons de faire dans le monde universitaire, dans un contexte où la recherche multidisciplinaire prend davantage d'importance et vise, de plus en plus, à répondre aux besoins sociaux. L'INRS est un acteur important de la recherche universitaire au Québec et possède une expertise de premier plan dans des secteurs stratégiques qui représentent des enjeux majeurs pour notre société. L'INRS, dont la structure organisationnelle repose depuis toujours sur une recherche stratégique multidisciplinaire orientée vers les besoins de la société québécoise, a su développer un savoir-faire reconnu en matière de recherche. À l'INRS, les professeurs-chercheurs font de la recherche fondamentale de haut niveau, recherche qui s'inscrit dans une dynamique de rupture par rapport aux paradigmes établis; ils mènent aussi leurs travaux dans un contexte de recherche-action en partenariat avec l'industrie et les gouvernements. Cette recherche s'appuie sur les grandes infrastructures en place dans chacun des quatre centres universitaires de l'INRS.

### *Centre Eau Terre Environnement de l'INRS*

Le développement de notre société industrialisée engendre une demande croissante en ressources naturelles (hydriques, minérales, énergétiques, etc.) et une détérioration des écosystèmes terrestres et aquatiques. La préservation de la bonne santé des environnements naturels et des milieux aménagés par l'homme nécessite une connaissance approfondie des processus par lesquels ceux-ci sont altérés par les contaminants d'origine anthropogénique ou par les impacts liés aux changements climatiques ou aux événements extrêmes. Le Centre Eau Terre Environnement de l'INRS (Centre ETE) regroupe notamment des géographes, des physiciens, des ingénieurs, des chimistes, des biologistes, des mathématiciens, des hydrologues, des hydrauliciens, des géologues et des aménagistes autour de quatre grands domaines : l'hydrologie, la biogéochimie et les

<sup>3</sup> Ces données sont tirées des états financiers audités 2015-2016 (1<sup>er</sup> mai 2015 au 30 avril 2016).

<sup>4</sup> Les octrois de recherche comprennent les sommes reçues des organismes subventionnaires et les sommes facturées dans le cas des contrats de recherche et utilisées au cours de l'exercice. Les sommes non utilisées sont reportées à une année subséquente.

<sup>5</sup> Les autres sources de revenus comprennent notamment les droits de scolarité, les ventes externes, les revenus de location et les frais indirects de recherche fédéraux.

<sup>6</sup> À ce montant s'ajoutent 12,1 M\$ de produits constatés au fonds des immobilisations, pour un total de 117,5 M\$.

problématiques de contamination, les géosciences, ainsi que l'assainissement des eaux, la réhabilitation environnementale et la valorisation des déchets. Les professeurs-chercheurs explorent de nouvelles voies en vue de diminuer l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Le Centre ETE participe au développement durable des ressources terrestres et aquatiques dans le respect de l'environnement. Grâce à leur approche multidisciplinaire et à leur expérience acquise aussi bien sur le terrain qu'au laboratoire, les professeurs-chercheurs du Centre ETE sont en mesure d'aborder des problématiques complexes tels que le réchauffement climatique ou les risques environnementaux reliés à la pollution. La priorité est accordée aux axes de recherche suivants :

- impacts et adaptation liés aux changements climatiques et aux événements extrêmes;
- développement de technologies de pointe de protection de l'environnement et de valorisation des résidus et des déchets;
- risques environnementaux liés aux aléas naturels et à la contamination;
- gestion intégrée et responsable des activités d'exploration et d'exploitation des ressources hydriques, minérales et énergétiques.

#### *Centre Énergie Matériaux Télécommunications de L'INRS*

Les défis technologiques auxquels la société fait face sont nombreux et complexes et ils ont un fort potentiel de développement de la richesse dans un environnement des plus compétitifs. Le Centre Énergie Matériaux Télécommunications de l'INRS (Centre EMT) est reconnu comme un leader dans le développement d'une recherche de pointe répondant aux besoins de plusieurs secteurs de haute technologie : transport, aérospatial, énergie, instrumentation ultrarapide, imagerie biomédicale. L'essor de ces secteurs s'appuie nécessairement sur de grandes infrastructures de recherche, indispensables à l'avancement de nouvelles connaissances et de savoir-faire ainsi qu'à la formation de personnes hautement qualifiées. Le Centre EMT regroupe des spécialistes en chimie, physique, sciences, génie des matériaux et génie électrique, qui utilisent leurs expertises dans les domaines de l'énergie durable, de la photonique ultrarapide, de la nanotechnologie et des systèmes de télécommunications. Plus spécifiquement, leurs activités se concentrent autour des axes de recherche suivants :

- réseaux de télécommunications et de communications sans fil;
- traitement de signaux multimédias;
- nanotechnologies, matériaux avancés et ingénierie des composants / systèmes radiofréquence et photonique;
- photonique ultrarapide et optique non-linéaire;
- nanotechnologies et photonique appliquées au vivant;
- matériaux et systèmes énergétiques décentralisés.

#### *Centre INRS–Institut Armand-Frappier*

Le Centre INRS-Institut Armand-Frappier (Centre IAF) contribue aux efforts québécois de recherche, de formation et de transfert technologique dans les domaines de la santé humaine, animale et environnementale. S'appuyant à la fois sur des modèles expérimentaux et des analyses épidémiologiques, les recherches en toxicologie et en biotechnologie environnementale menées par les professeurs-chercheurs du Centre IAF visent à identifier et à caractériser les effets des polluants environnementaux sur la santé humaine et animale. Ces recherches ont aussi pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'environnement et la gestion des grands problèmes de

contamination par des approches faisant appel à la biotechnologie et aux microorganismes. De plus, les professeurs-chercheurs du Centre IAF poursuivent des programmes de recherche fondamentale et appliquée sur les interactions hôtes-pathogènes (virologie, bactériologie, parasitologie et immunologie) pour élucider les mécanismes qui mènent au développement des infections, l'immunologie, le cancer, la maladie d'Alzheimer et autres maladies chroniques. Ils développent des stratégies novatrices pour lutter contre ces fléaux touchant la santé des populations québécoise et mondiale.

En parallèle, les professeurs-chercheurs s'intéressent à la mise au point d'aliments fonctionnels et à de nouvelles méthodes de conservation des aliments. Leurs recherches visent également à mieux comprendre le mode d'action des médicaments ou des drogues en vue d'application médicale ou autres. Ainsi, les travaux menés au Centre IAF s'articulent autour de quatre thématiques de recherche, soit :

- infections et de l'immunité;
- facteurs environnementaux et hérédité sur le développement de maladies;
- développement de nouveaux agents thérapeutiques et préventifs contre des maladies affectant l'homme et les animaux;
- exploitation de microorganismes dans le développement durable et la production de produits à valeur ajoutée.

#### *Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS*

À la faveur de la croissance de la population mondiale, d'un exode rural vers les villes qui se poursuit dans certaines régions du monde et de l'accroissement de la diversité sociale et culturelle provoquée par la globalisation accrue, la recherche en sciences humaines et sociales est appelée à jouer un rôle grandissant en vue de contribuer au développement social en fournissant des données, des constats, des analyses, des avis et des pistes de solution. L'objectif est aussi d'éclairer les décideurs et ceux chargés de mettre en œuvre les moyens permettant d'assurer le mieux-être des populations, tout en soutenant la croissance de l'économie. Au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS (Centre UCS), géographes, sociologues, anthropologues, démographes, politologues, économistes et historiens abordent les enjeux marquant l'ensemble du territoire habité tels que comprendre la mobilité urbaine, percevoir l'évolution des modèles populationnels, cerner le fonctionnement des réseaux sociaux, et ce, dans le but de faciliter la compréhension des nouvelles réalités sociales et culturelles. Valorisant la multidisciplinarité dans ses analyses et développant de multiples liens avec différents milieux, le Centre UCS contribue aux réflexions collectives et assure ainsi le transfert des connaissances vers les utilisateurs. Ses professeurs-chercheurs ont développé des expertises éprouvées qui leur permettent d'éclairer de nombreux phénomènes sociaux et culturels émergents. Parmi les thématiques sur lesquelles œuvrent les professeurs du Centre UCS, mentionnons :

- les questions urbaines : le traitement des statistiques spatiales (économiques, sociales ou environnementales), le développement des villes et leur gouvernance, les migrations, les modes de vie, la défavorisation sociale, l'action collective dans ses processus et ses structures;
- le lien social et les parcours de vie : les relations entre les groupes culturels, les réseaux sociaux et les dynamiques familiales et intergénérationnelles, les jeunes et le vieillissement;

- la culture et la société du savoir : les savoirs autochtones, la transmission des connaissances, l'emploi culturel, la diffusion de la culture et les cultures régionales.

### **Les axes de recherche prioritaires et les domaines de recherche intercentres de l'INRS**

Afin de se maintenir parmi les chefs de file de la recherche au Canada, l'INRS se devait d'articuler et de structurer sa vision dans un plan stratégique de recherche cohérent. Pour ce faire, l'INRS a misé sur le développement institutionnel d'une recherche structurante à valeur ajoutée dans les secteurs prioritaires de l'université. Le développement de ses axes et de ses domaines de recherche intercentres constitue un défi important que s'est fixé l'INRS afin de maintenir son leadership dans des secteurs de recherche prioritaires pour le développement du Québec. La recherche priorisée par l'INRS regroupe des professeurs-chercheurs œuvrant dans des disciplines pour lesquelles le niveau d'expertise en recherche est reconnu et dans lesquelles l'université a investi des ressources humaines, financières et matérielles considérables.

Les axes de recherche prioritaires de l'INRS sont les suivants :

- amélioration environnementale;
- énergies durables;
- enjeux urbains et régionaux;
- immunologie et maladies infectieuses;
- matériaux avancés et nanotechnologies;
- photonique;
- sciences de l'eau.

Les domaines de recherche intercentres dont l'INRS appuie le déploiement sont les suivants :

- nanobiotechnologies;
- énergies durables et ressources naturelles;
- écotoxicologie et toxicologie environnementales;
- ville en réseau.

## **2.1 La performance en recherche**

Au 1<sup>er</sup> juin 2015, l'INRS comptait 149 professeurs-chercheurs dont 28 ont été recrutés au cours des cinq dernières années. Dans ce contexte institutionnel, caractérisé depuis quelques années par le nombre élevé de départs à la retraite de professeurs-chercheurs chevronnés et le recrutement de professeurs-chercheurs juniors, le maintien du montant moyen d'octrois de recherche par professeur-chercheur représente un défi de taille. Malgré ce contexte, l'INRS s'est classé au premier rang canadien en 2015 pour son intensité de la recherche avec des octrois moyens par professeur-chercheur deux fois plus élevés que la moyenne canadienne<sup>7</sup>.

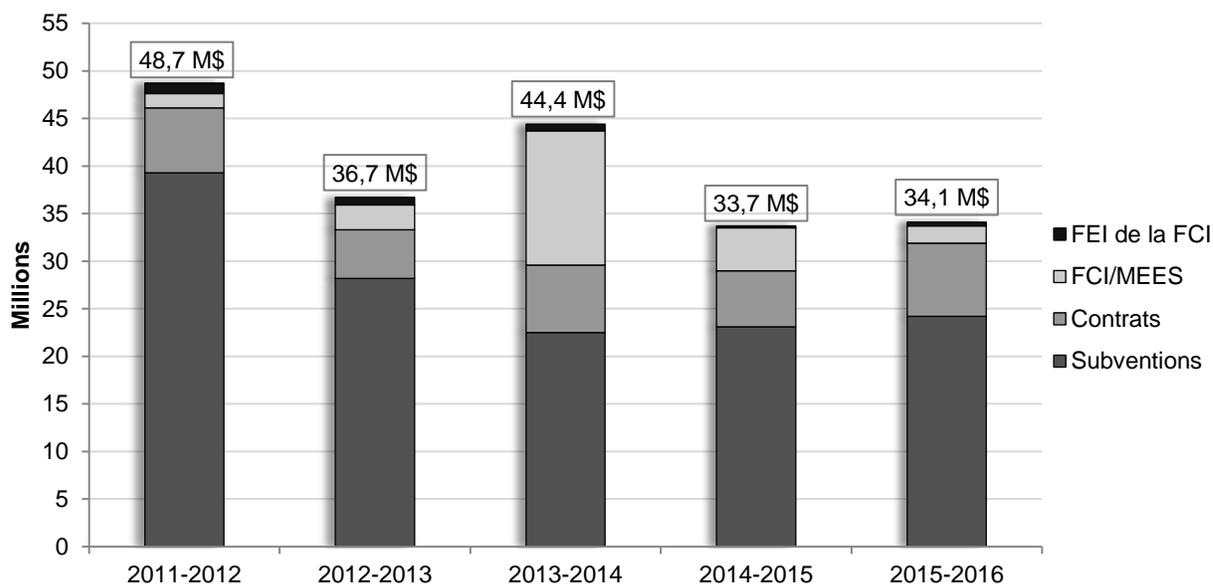
---

<sup>7</sup> Selon ReSearch Infosource

<http://www.researchinfosource.com/pdf/CIL%20Top%2050%20research%20universities%202015.pdf>

Pour l'année 2015-2016, les octrois de recherche totaux des professeurs-chercheurs de l'INRS s'élèvent à 34,1 M\$<sup>8</sup> (Graphique 1 et Tableau 4).

**Graphique 1. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2011-2016)**



**Tableau 4. Évolution des revenus externes de recherche de l'INRS (2011-2016)**

Année	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
<b>Subventions</b>	39,3*	28,2*	22,5	23,1	24,2
<b>Contrats</b>	6,8	5,1	7,1	5,9	7,7
<b>FCI/MEES</b>	1,5	2,6	14,1	4,5	1,8
<b>FEI de la FCI</b>	1,1	0,8	0,7	0,2	0,4
<b>Total</b>	<b>48,7 M\$</b>	<b>36,7 M\$</b>	<b>44,4 M\$</b>	<b>33,7 M\$</b>	<b>34,1 M\$</b>

\* Incluant les octrois obtenus dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir qui atteignaient 12,1 millions de dollars en 2011-2012 et 2 millions de dollars en 2012-2013.

Au cours de la dernière année, le montant total des subventions et des contrats (31,9 M\$) a connu une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente (29,0 M\$). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 31 % des montants reçus dans le cadre de contrats. Les octrois de la Fondation canadienne pour l'Innovation (FCI) et du MEES s'élèvent quant à eux à 1,8 M\$ en 2015-2016, ce qui constitue une diminution par rapport aux trois années précédentes.

<sup>8</sup> L'écart observé entre les revenus externes de recherche totaux présentés au tableau 4 (34,1 M\$) et le montant présenté au tableau 3 (40,2 M\$, montant qui exclut les produits constatés au fonds des immobilisations) s'explique par le fait que les données du tableau 4 sont compilées par le Service à la recherche et à la valorisation à partir des montants octroyés (annoncés) par les organismes subventionnaires et les partenaires tandis que les données du tableau 3 sont comptabilisées par le Service des finances et présentent les sommes constatées à titre de produits à l'exercice courant.

Le financement annuel moyen des professeurs-chercheurs de l'INRS est de 249 899 \$ (incluant les octrois de la FCI et du MEES) pour l'année 2015-2016. En excluant les octrois de la FCI et du MEES, la moyenne d'octroi par professeur-chercheur est de 236 657 \$, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2014-2015 (Tableau 5).

**Tableau 5. Moyenne annuelle des octrois externes, par professeur-chercheur financé (2011-2016)**

Année	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Subventions, contrats et FCI/MEES*	347 622 \$	253 003 \$	318 393 \$	246 246 \$	249 899 \$
Subventions, contrats sans FCI/MEES	336 692 \$	234 606 \$	215 524 \$	213 028 \$	236 657 \$

\* Excluant le FEI de la FCI.

## 2.2 Les partenariats

La recherche qui s'effectue à l'INRS est réalisée en étroite collaboration avec des partenaires régionaux, nationaux et internationaux. L'approche multidisciplinaire visant à résoudre des problématiques concrètes et souvent complexes caractérise le contexte dans lequel les professeurs-chercheurs de l'INRS évoluent. Ainsi, grâce à chacun de ses centres universitaires, l'INRS joue un rôle important dans plusieurs partenariats interuniversitaires.

Le Centre géoscientifique de Québec (CGQ) résulte d'une entente de partenariat unique au Canada entre un établissement universitaire, le Centre ETE, et un organisme du gouvernement fédéral, soit la Commission géologique du Canada (bureau de Québec). Le CGQ constitue l'un des plus importants regroupements multidisciplinaires de recherche en géosciences au pays. Le Centre ETE est aussi membre de l'important consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques comprenant, entre autres, huit ministères, Hydro-Québec et trois autres universités. Le Centre ETE s'implique dans les efforts de l'INRS portant sur le développement de l'Institut nordique du Québec en collaboration avec l'Université Laval et l'Université McGill. Le Centre ETE est également actif dans de nombreuses autres collaborations scientifiques avec des partenaires industriels et des organismes fédéraux et provinciaux. De plus, le Centre ETE est membre actif d'une dizaine de réseaux de recherche nationaux, de regroupements stratégiques de recherche du Québec et de réseaux de collaboration internationale répartis à travers le monde. Notons que le Centre ETE est doté de laboratoires majeurs de recherche permettant le développement et la démonstration de technologies environnementales novatrices en collaboration avec des partenaires industriels. Il possède aussi des stations de recherche en milieu naturel aménagées à des fins de formation et d'expérimentation.

Le Centre EMT joue un rôle de premier plan à l'échelle nationale dans le secteur des nanosciences et des nanotechnologies, au sein de Prima Québec (anciennement Nano-Québec), et dans le secteur des technologies de l'information et des communications, avec Prompt-Québec. Le Centre EMT est actif dans un grand nombre de partenariats nationaux, tels que le réseau des centres d'excellence en photonique, et internationaux associés aux procédés plasmas, aux nanotechnologies et à la femtoscience. En particulier, le Centre EMT est un partenaire majeur du Laboratoire international

associé en sciences et technologies des plasmas (LIA-STEP) avec des partenaires français et du Laboratoire international associé (LIA) Smart Grid sur le contrôle et les communications pour les réseaux de distribution d'électricité et d'un nouveau LIA en photonique avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'Université de Bordeaux. Il accueille par ailleurs la chaire MATECSS de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie. Cette dernière repose sur une collaboration nord-sud et vise à donner accès à l'énergie renouvelable aux pays émergents.

Outre l'ensemble des partenariats dans lesquels sont impliqués le Centre IAF et ses professeurs-chercheurs, notons le dynamisme de ses activités dans le cadre des réseaux de recherche québécois. Effectivement, des professeurs-chercheurs du Centre IAF sont impliqués dans la direction du Centre de recherche sur les interactions hôte-parasite et du Centre de recherche sur l'infectiologie porcine et avicole (CRIPA) du Fonds de Recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT), lequel regroupe plusieurs chercheurs québécois. Soulignons également l'association du Centre IAF au Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), seul établissement de recherche en Amérique du Nord à faire partie de ce prestigieux réseau. Enfin, mentionnons le LIA Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)-INRS et le Laboratoire Samuel de Champlain, dont l'objectif est de consolider des recherches dans le domaine de la pharmacochimie des hormones peptidiques.

Le Centre UCS est également très actif dans plusieurs partenariats. Les professeurs-chercheurs du Centre UCS pilotent entre autres le réseau DIALOG sur les questions autochtones, financé au titre de réseau stratégique par le Fonds de Recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) et comme réseau stratégique de connaissances par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le réseau Villes Régions Monde, financé par le FRQSC, ainsi que deux partenariats multimiliers, à savoir l'Observatoire Jeunes et Société et l'Observatoire des réalités familiales du Québec. De plus, des professeurs-chercheurs du Centre UCS animent la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, le laboratoire lié à la chaire sur les nouveaux environnements numériques et l'intermédiation culturelle, le laboratoire d'équité environnementale lié à la chaire de recherche sur l'équité environnementale et la ville, le laboratoire Piétons et espace urbain et le laboratoire de recherche Ville et ESPAAce politique (VESPA).

### **3. LA FORMATION**

L'INRS contribue à la formation d'une relève scientifique hautement qualifiée à travers l'offre de 26 programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles en sciences de l'eau, sciences de la terre, sciences de l'énergie et des matériaux, télécommunications, virologie et immunologie, microbiologie appliquée, sciences expérimentales de la santé, biologie, études urbaines, analyse de données spatiales, démographie, mobilisation et transfert des connaissances, mobilisation des connaissances et recherche partenariale en sciences sociales et pratiques de recherche et action publique.

La qualité de la formation et la réussite des étudiants sont au cœur des préoccupations de l'université. C'est pourquoi l'INRS a mis en place une série de mesures qui contribuent grandement à la réussite des étudiants en leur offrant les meilleures conditions d'études possibles. L'INRS mise notamment sur une formule pédagogique qui permet l'intégration de chaque étudiant

dans une équipe de recherche. Grâce à cette intégration, l'étudiant peut inscrire ses travaux de recherche à l'intérieur de projets à multiples facettes. La qualité et l'importance de la production scientifique des étudiants de l'INRS (publications, communications, etc.) mettent en évidence l'efficacité de cette approche pédagogique.

Le tableau 6 présente les programmes de formation offerts par l'INRS dans chacun de ses centres universitaires.

**Tableau 6. Les programmes de formation à l'INRS**

Centre	Programmes de 2 <sup>e</sup> cycle	Programmes de 3 <sup>e</sup> cycle
ETE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maîtrise en sciences de l'eau</li> <li>▪ maîtrise professionnelle en sciences de l'eau</li> <li>▪ maîtrise en sciences de la terre<sup>9</sup></li> <li>▪ maîtrise professionnelle en sciences de la terre<sup>9</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ doctorat en sciences de l'eau</li> <li>▪ doctorat en sciences de la terre<sup>9</sup></li> </ul>
ÉMT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux</li> <li>▪ maîtrise en télécommunications</li> <li>▪ maîtrise professionnelle en télécommunications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux</li> <li>▪ doctorat en télécommunications</li> </ul>
IAF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maîtrise en virologie et immunologie</li> <li>▪ maîtrise en microbiologie appliquée</li> <li>▪ maîtrise en sciences expérimentales de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ doctorat en virologie et immunologie</li> <li>▪ doctorat en biologie<sup>10</sup></li> </ul>
UCS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ programme court de 2<sup>e</sup> cycle en analyse de données spatiales</li> <li>▪ programme court de 2<sup>e</sup> cycle en mobilisation et transfert des connaissances</li> <li>▪ programme court de 2<sup>e</sup> cycle en mobilisation des connaissances et recherche partenariale en sciences sociales</li> <li>▪ DESS en pratiques de recherche et action publique</li> <li>▪ maîtrise en pratiques de recherche et action publique (profil avec essai)</li> <li>▪ maîtrise en études urbaines<sup>10</sup></li> <li>▪ maîtrise avec stage en études urbaines<sup>10</sup></li> <li>▪ maîtrise en démographie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ doctorat en études urbaines<sup>10</sup></li> <li>▪ doctorat en démographie</li> </ul>

### 3.1 La population étudiante

À l'automne 2015, l'INRS accueillait 247 étudiants au 2<sup>e</sup> cycle, dont 209 à la maîtrise, 420 étudiants au 3<sup>e</sup> cycle, dont 405 au doctorat, et 108 stagiaires postdoctoraux, pour un total de 775 étudiants.

<sup>9</sup> Programme offert conjointement avec l'Université Laval.

<sup>10</sup> Programme offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Les données du tableau 7 font état d'une augmentation de 21 % du nombre d'étudiants au doctorat en 2015 par rapport à 2011. Alors qu'ils représentaient 53 % de la clientèle de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en 2011, ils constituent aujourd'hui 61 % de ceux-ci.

**Tableau 7. Évolution de la population en formation à l'INRS**

Automne	Maîtrise	Autre 2 <sup>e</sup> cycle <sup>11</sup>	Doctorat	Autre 3 <sup>e</sup> cycle <sup>12</sup>	Post-doctorat	Total
<b>2011</b>	214	50	336	36	95	<b>731</b>
<b>2012</b>	219	44	365	50	78	<b>756</b>
<b>2013</b>	206	57	376	45	66	<b>750</b>
<b>2014</b>	200	61	398	39	110	<b>808</b>
<b>2015</b>	209	38 <sup>13</sup>	405	15 <sup>3</sup>	108	<b>775</b>

### 3.2 Les taux de réussite et la durée des études

Le tableau 8 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne. Parmi les étudiants s'étant inscrits aux trimestres d'automne 2007 à 2012, 74 % ont obtenu leur diplôme en moyenne en 8,3 trimestres. Puisque trois étudiants de la cohorte 2012 sont actifs et qu'un étudiant est en évaluation de son mémoire, le taux de réussite maximal de cette cohorte est de 80 %.

**Tableau 8. Taux de réussite et durée moyenne des études<sup>14</sup> dans les programmes de maîtrise de recherche par cohorte d'automne<sup>15</sup>**

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Étudiants en évaluation	Taux de réussite maximal
<b>2007</b>	50	36	72 %	8,9	0	0	72 %
<b>2008</b>	51	39	76 %	8,6	0	0	76 %
<b>2009</b>	42	27	64 %	7,6	0	0	64 %
<b>2010</b>	28	22	79 %	9,7	0	0	79 %
<b>2011</b>	33	29	88 %	8,0	0	0	88 %
<b>2012</b>	41	29	71 %	7,3	3	1	80 %
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>182</b>	<b>74 %</b>	<b>8,3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>76 %</b>

<sup>11</sup> Programmes courts, DESS, stagiaires de 2<sup>e</sup> cycle et étudiants libres.

<sup>12</sup> Stagiaires de 3<sup>e</sup> cycle et étudiants libres.

<sup>13</sup> La baisse de la clientèle dans ces deux catégories s'explique principalement par les nouvelles règles du ministère fédéral de l'Immigration qui rendent l'accueil de stagiaires étrangers beaucoup plus complexe.

<sup>14</sup> Les données sont extraites du système informatisé des dossiers étudiants en juin 2016. La « durée des études » est égale au nombre de trimestres écoulés depuis le premier trimestre d'inscription jusqu'au trimestre de la remise finale du mémoire. Le « taux de réussite maximal » est le calcul du taux de diplomation en supposant que les étudiants actifs et les étudiants en évaluation obtiendront effectivement leur diplôme.

<sup>15</sup> Les étudiants ayant effectué un transfert de programme à l'INRS sont exclus des cohortes. Ces derniers n'ont pas obtenu de diplôme dans leur programme initial, mais ne sont pas considérés comme ayant abandonné ou comme étant en situation d'échec.

Le tableau 9 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne. Pour les étudiants s'étant inscrits aux trimestres d'automne des années 2009 à 2013, 69 % des étudiants ont obtenu leur diplôme en moyenne en 5,4 trimestres. Puisqu'un étudiant de la cohorte 2010 et qu'un étudiant de la cohorte 2013 demeurent actifs dans leur programme, le taux de diplomation pour les étudiants de ces cohortes pourrait atteindre respectivement 50 % et 100 %, portant à 73 % le taux de réussite maximal de l'ensemble des étudiants de ces cohortes.

**Tableau 9. Taux de réussite et durée moyenne des études<sup>16</sup> dans les programmes de maîtrise professionnelle par cohorte d'automne<sup>17</sup>**

Automne	Nouveaux inscrits	Nombre de diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Taux de réussite maximal
2009	12	11	92 %	5,1	0	92 %
2010	14	6	43 %	5,8	1	50 %
2011	7	4	57 %	6,8	0	57 %
2012	12	10	83 %	5,6	0	83 %
2013	4	3	75 %	3,7	1	100 %
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>69 %</b>	<b>5,4</b>	<b>2</b>	<b>73 %</b>

Le tableau 10 présente les taux de réussite et la durée moyenne des études dans les programmes de doctorat selon les cohortes d'automne. Pour les étudiants inscrits aux trimestres d'automne des années 2005 à 2010, plus des deux tiers (68 %) ont obtenu leur diplôme en moyenne en 14,9 trimestres. Puisque huit étudiants des cohortes 2008, 2009 et 2010 sont actuellement en évaluation ou demeurent actifs dans leur programme, le taux de réussite maximal pour l'ensemble des cohortes est de 72 %.

<sup>16</sup> Les données sont extraites du système informatisé des dossiers étudiants de juin 2016. La « durée des études » est égale au nombre de trimestres écoulés entre le premier et le dernier trimestre d'inscription inclusivement. Le « taux de réussite maximal » est le calcul du taux de diplomation en supposant que les étudiants actifs obtiendront effectivement leur diplôme.

<sup>17</sup> Les étudiants ayant fait un transfert de programme à l'INRS sont exclus des cohortes. Ces derniers n'ont pas obtenu de diplôme dans leur programme initial, mais ne sont pas considérés comme ayant abandonné ou comme étant en situation d'échec.

**Tableau 10. Taux de réussite et durée moyenne des études<sup>18</sup>  
dans les programmes de doctorat par cohorte d'automne<sup>19</sup>**

Automne	Nouveaux inscrits	Diplômés	Taux de diplomation	Durée moyenne des études	Étudiants actifs	Étudiants en évaluation	Taux de réussite maximal
2005	38	26	68 %	14,6	0	0	68 %
2006	34	24	71 %	15,5	0	0	71 %
2007	26	18	69 %	14,6	0	0	69 %
2008	38	29	76 %	15,9	0	1	79 %
2009	37	22	59 %	15,2	1	0	62 %
2010	48	32	67 %	13,8	6	0	79 %
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>151</b>	<b>68 %</b>	<b>14,9</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>72 %</b>

### 3.3 Les mesures favorisant la réussite des étudiants

Les professeurs-chercheurs de l'INRS se consacrent uniquement à la formation d'étudiants de cycles supérieurs et, de ce fait, sont plus à même d'offrir un encadrement personnalisé se traduisant souvent par une « formation sur mesure ». Les stagiaires de recherche et les stagiaires postdoctoraux bénéficient également de cet environnement d'apprentissage. Soucieux d'offrir une formation répondant aux plus hauts standards universitaires, l'INRS a mis en place une série de mesures pour assurer un encadrement de qualité. Celles-ci couvrent un éventail de moyens permettant un suivi systématique des progrès de l'étudiant, du début à la fin de son programme d'études, favorisant ainsi sa réussite.

- Les programmes de bourses d'études

En vertu des programmes institutionnels de bourses, tous les étudiants inscrits à temps complet dans un programme d'études du secteur des sciences pures et appliquées reçoivent une bourse afin qu'ils puissent se consacrer à temps complet à leur programme d'études et à la recherche qu'il comporte. Cette allocation est attribuée pour une période définie selon le niveau d'études (maîtrise ou doctorat). Les étudiants inscrits à temps complet dans un programme du secteur des sciences sociales bénéficient également d'un programme de bourses d'études avantageux et compétitif.

<sup>18</sup> Les données sont extraites du système informatisé des dossiers étudiants en date de juin 2016. La « durée des études » est égale au nombre de trimestres écoulés depuis le premier trimestre d'inscription jusqu'au trimestre de la remise finale de la thèse. Le « taux de réussite maximal » est le calcul du taux de diplomation en supposant que les étudiants actifs et les étudiants en évaluation obtiendront effectivement leur diplôme.

<sup>19</sup> Les étudiants ayant effectué un transfert de programme à l'INRS sont exclus des cohortes. Ces derniers n'ont pas obtenu de diplôme dans leur programme initial, mais ne sont pas considérés comme ayant abandonné ou comme étant en situation d'échec.

- Le choix d'un directeur de recherche comme condition d'admission au programme

L'obligation d'avoir un directeur de recherche dès l'admission au programme est l'un des principaux moyens mis en œuvre afin d'assurer à l'étudiant un encadrement de qualité. Cette exigence est d'ailleurs exprimée dans les conditions d'admission aux programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat.

- La désignation d'un tuteur dès l'admission au programme d'études

Désigné dès l'admission au programme, le tuteur est un professeur-chercheur qui aide l'étudiant à établir son programme d'études et qui l'assiste dans les difficultés rencontrées au cours de son programme. Il lui incombe également d'apprécier le travail accompli par l'étudiant et d'en aviser, au besoin, le directeur du programme. Ce rôle peut aussi être assumé par un comité nommé à cette fin. Dans les programmes d'études comportant un essai, un mémoire ou une thèse, le directeur de recherche assume le rôle de tuteur.

- L'insertion de l'étudiant au sein d'une équipe de recherche dès l'inscription dans le programme

Dès son entrée dans un programme d'études de type « recherche » (maîtrise avec mémoire ou doctorat), l'étudiant est immédiatement intégré dans une équipe de recherche. Tout au long de sa formation, il est ainsi familiarisé avec la dynamique de la recherche scientifique et associé aux activités de production et de diffusion qui en résultent.

- Les conditions d'encadrement des travaux de recherche

Les conditions d'encadrement des travaux de recherche conduisant à un essai, à un mémoire ou à une thèse font l'objet d'une entente écrite entre l'étudiant et son directeur de recherche. Cette entente prévoit notamment le rythme du suivi des travaux de l'étudiant, l'accès aux infrastructures de recherche et, le cas échéant, le soutien financier à l'étudiant selon le programme prévu à cet effet par l'INRS.

- L'évaluation trimestrielle en recherche

L'évaluation trimestrielle des progrès en recherche de l'étudiant constitue l'une des principales mesures permettant de favoriser un encadrement de qualité. Cette évaluation est faite par le directeur de recherche en se référant aux objectifs à atteindre et au plan de travail établi par ce dernier et l'étudiant, au début de chaque trimestre. Elle est par la suite transmise au registraire qui l'approuve. Dans l'éventualité de résultats insatisfaisants, des mesures correctives sont identifiées pour le trimestre suivant.

- Formations et ateliers hors programme

Afin de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles diversifiées et de parfaire leur parcours universitaire, le Service des études supérieures et postdoctorales propose chaque trimestre une offre de perfectionnement qui peut prendre différentes formes : école d'été, visite guidée de la ville de Québec ou ateliers. Ces derniers portent sur des thèmes comme l'identité numérique et le réseautage, la gestion de projets, la

rédaction anglaise, le droit d'auteur, la créativité et l'innovation, les compétences et les aptitudes en communication, les démarches d'immigration relatives à la résidence permanente, etc. De plus, des cours de français sont offerts gratuitement à tous les étudiants étrangers de l'INRS.

### 3.4 Les diplômés de l'INRS

Depuis sa création, l'INRS a décerné 2 813 diplômes (Tableau 11), dont 578 au cours des cinq dernières années (Tableau 12). Parmi les diplômes émis par l'INRS, on compte 1 969 diplômes de maîtrise, soit 70,0 % de tous les diplômes émis, et 838 diplômes de doctorat, soit 29,8 % des diplômes émis. Au cours des cinq dernières années, la part des diplômes de doctorat s'élève à 42,6 %.

Le Centre ETE a décerné 33,6 % de l'ensemble des diplômes émis par l'INRS tandis que le Centre EMT, le Centre IAF et le Centre UCS ont décerné respectivement 31,2 %, 27,1 % et 8,1 % des diplômes. Il faut cependant souligner que jusqu'en 2002, le Centre UCS n'offrait que les programmes en études urbaines, ce qui explique la proportion plus faible de diplômes décernés par ce centre.

**Tableau 11. Diplômes décernés, depuis la création de l'INRS, selon le centre**

Centre	Maîtrise professionnelle	Maîtrise recherche	DESS	Doctorat	Total	% par centre
ETE	149	524	S.O.*	271	944	33,6 %
ÉMT	26	527	S.O.*	326	879	31,2 %
IAF	S.O.*	593	S.O.*	168	761	27,1 %
UCS	31	119	6	73	229	8,1 %
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>1 763</b>	<b>6</b>	<b>838</b>	<b>2 813</b>	100 %
<b>% par type de diplôme</b>	7,3 %	62,7 %	0,2 %	29,8 %	100 %	

\* Ces centres n'offrent pas ces types de programme.

**Tableau 12. Diplômes décernés par l'INRS, de 2011 à 2015, selon le type de programme**

Année	Maîtrise professionnelle	Maîtrise recherche	DESS <sup>20</sup>	Doctorat	Total	% par année
2011	16	60	-	41	117	20,2 %
2012	8	56	-	41	105	18,2 %
2013	6	54	5	48	113	19,6 %
2014	6	63	0	54	123	21,3 %
2015	8	50	0	62	120	20,8 %
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>283</b>	<b>5</b>	<b>246</b>	<b>578</b>	100 %
<b>% par type de programme</b>	7,6 %	49,0 %	0,9 %	42,6 %	100 %	

<sup>20</sup> L'INRS n'offrait pas de DESS en 2011 et 2012.

À l'automne 2015, l'INRS a procédé à sa cinquième enquête *Relance* auprès de ses diplômés<sup>21</sup>. La *Relance 2015* visait les personnes ayant obtenu un diplôme de l'INRS entre 2012 et 2014 inclusivement. Cette enquête a révélé qu'aux termes de leurs études à l'INRS, 47 % des diplômés ont occupé un emploi à temps complet, 24 % ont entrepris un stage postdoctoral et 16 % ont poursuivi des études<sup>22</sup>. Parmi les répondants qui ont occupé un emploi, plus des deux tiers (70 %) avaient déjà cet emploi avant de terminer leurs études ou l'ont obtenu moins d'un mois après la fin de leurs études (Tableau 13).

**Tableau 13. Moment d'obtention du premier emploi à temps complet**

Centre	Temps après la fin des études						TOTAL
	J'avais déjà cet emploi avant de terminer mes études	Moins d'un mois après	Le mois suivant la fin de mes études	De deux à six mois après mes études	Entre six mois et un an après mes études	Plus d'un an après mes études	
ETE	52 % (16)	10 % (3)	6 % (2)	19 % (6)	10 % (3)	3 % (1)	100 % (31)
ÉMT	67 % (4)	17 % (1)	0 % (0)	17 % (1)	0 % (0)	0 % (0)	100 % (6)
INRS-IAF	47 % (8)	18 % (3)	6 % (1)	12 % (2)	0 % (0)	18 % (3)	100 % (17)
UCS	69 % (11)	19 % (3)	6 % (1)	0 % (0)	6 % (1)	0 % (0)	100 % (16)
<b>TOTAL</b>	<b>56 % (39)</b>	<b>14 % (10)</b>	<b>6 % (4)</b>	<b>13 % (9)</b>	<b>6 % (4)</b>	<b>6 % (4)</b>	<b>100 % (70*)<sup>23</sup></b>

\* 5 observations manquantes

Parmi les diplômés qui occupent un emploi, 78 % estiment œuvrer dans le domaine de leurs études. Soulignons que parmi les diplômés qui estiment ne pas travailler dans leur domaine d'études, 42 % affirment que c'est par choix.

L'enquête *Relance 2015* fait état d'une très forte proportion de diplômés qui se disent satisfaits sur l'ensemble des indicateurs liés à l'appréciation des études à l'INRS. Entre autres, 93 % des diplômés ont affirmé que l'INRS a su répondre à leurs attentes ou même plus et 89 % se disent satisfaits de l'ensemble des activités de formation.

#### 4. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX AUTRES UNIVERSITÉS

Le gouvernement du Québec a attribué à l'INRS une mission particulière axée prioritairement sur la recherche et sur la formation aux cycles supérieurs. L'INRS s'acquitte avec brio de cette mission

<sup>21</sup> [http://www.inrs.ca/sites/default/files/etudier\\_inrs/Diplomes/Relance-2015-VF.pdf](http://www.inrs.ca/sites/default/files/etudier_inrs/Diplomes/Relance-2015-VF.pdf)

<sup>22</sup> Parmi les répondants qui n'ont pas occupé un emploi à temps complet, réalisé un stage postdoctoral ou poursuivi des études, certains ont indiqué avoir démarré une entreprise, occupé un emploi à temps partiel, réalisé des projets personnels, etc.

<sup>23</sup> 75 répondants ont indiqué avoir occupé un premier emploi à temps complet après leurs études à l'INRS. Les diplômés qui ont poursuivi leurs études ou effectué un stage postdoctoral après avoir obtenu leur diplôme à l'INRS sont exclus de ce tableau.

que lui a confiée le gouvernement et a fait la démonstration avec le temps de la pertinence du modèle ainsi créé. L'excellence du corps professoral, la qualité de l'encadrement offert aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux, les ressources et les infrastructures mises à la disposition des équipes de recherche sont autant de facteurs qui expliquent la performance remarquable de l'INRS.

- En 2015, l'INRS s'est classé au premier rang des universités canadiennes quant à l'intensité de la recherche, avec des octrois moyens par professeur-chercheur deux fois plus élevés que la moyenne canadienne<sup>24</sup>.
- L'INRS se classe au 4<sup>e</sup> rang québécois quant au facteur d'impact relatif des publications de ses professeurs-chercheurs et au 5<sup>e</sup> rang en ce qui a trait à la moyenne des citations relatives<sup>25</sup>.
- En 2014, les professeurs-chercheurs de l'INRS, qui comptaient pour 5 % du corps professoral de l'ensemble des universités du réseau de l'Université du Québec, étaient responsables de 24 % de la production scientifique de l'ensemble du réseau<sup>26</sup>.
- Entre 2005 et 2014, le nombre de publications scientifiques produites par les professeurs de l'INRS a augmenté de 55 %. Durant cette même période, le nombre de publications scientifiques produites par l'ensemble des professeurs des universités québécoises a connu une croissance de 40 %<sup>26</sup>.
- Le taux de collaboration internationale<sup>27</sup> des professeurs de l'INRS s'élève à 54 %, ce qui le situe au 3<sup>e</sup> rang québécois.
- En 2014-2015, les professeurs de l'INRS, qui représentaient 5 % du corps professoral du réseau de l'Université du Québec, ont obtenu 19 % du montant total des octrois versés à l'ensemble des établissements du réseau<sup>28</sup>.

## 5. SUIVI DU RAPPORT 2014-2015 ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

### 5.1 La valorisation de la recherche

Tel que présenté dans le *Plan stratégique 2012-2015*<sup>29</sup> de l'INRS, l'université accorde une importance particulière à la mobilisation et à la valorisation des connaissances découlant de la recherche par les membres de sa communauté, en déployant des moyens efficaces. L'objectif

---

<sup>24</sup> ReSearch Infosource : <http://www.researchinfosource.com/pdf/CIL%20Top%2050%20research%20universities%202015.pdf>

<sup>25</sup> Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec. Année 2014.

<sup>26</sup> Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec

<sup>27</sup> Le taux de collaboration internationale d'un établissement est le ratio du nombre de publications réalisées en collaboration internationale et le nombre de publications totales de cet établissement.

<sup>28</sup> Rapport annuel 2014-2015 de l'Université du Québec.

<sup>29</sup> Le *Plan stratégique 2012-2015* a été reconduit jusqu'en 2017.

général est d'intensifier la collaboration avec des partenaires externes et d'accroître l'impact de l'INRS sur le développement de la société.

Afin d'accroître la contribution de la recherche à l'innovation, l'INRS évalue les besoins du milieu par une prospection efficace et constante des besoins de recherche et facilite l'appropriation des résultats par les utilisateurs et en mesure le degré d'utilisation. L'INRS accompagne ses professeurs-chercheurs, de l'idée au transfert. L'université collabore étroitement dans la production des connaissances et interagit très tôt avec ses partenaires utilisateurs par l'intervention d'agents de valorisation.

L'INRS valorise la recherche avec de grands partenaires dans le domaine public (gouvernements et agences aux niveaux municipal et national). Dans cette relation de transfert ou de codéveloppement, une place de choix est réservée à la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. En effet, l'INRS transfère non seulement des inventions, il forme des experts pour les entreprises et les organisations partenaires.

Le modèle d'affaires de l'INRS en est un d'établissement de haut savoir, soit celui de tirer avantage d'un partenariat pour faire avancer les connaissances, viser l'amélioration constante des produits de la recherche par l'accélération de la recherche elle-même et opter pour le développement de masses critiques dans des secteurs de compétence bien ciblés. En somme, le succès de l'université dans sa mission de recherche se mesure davantage par le volume des octrois et contrats, par le nombre de ses partenaires et collaborateurs et par le taux de diplomation que par les redevances que l'établissement tire de ses inventions.

En 2015-2016, l'INRS a traité 326 demandes de fonds soumises auprès de 63 organismes différents. Ceci comprend, entre autres, sept demandes à la FCI, 171 demandes déposées auprès des trois organismes fédéraux (CRSNG, CRSH et IRSC), 30 demandes aux trois Fonds de recherche du Québec (FRQNT, FRQS et FRQSC) ainsi que 23 demandes à MITACS. L'INRS a également conclu 44 contrats de recherche avec près de 32 partenaires. L'INRS compte 184 dossiers de demandes de brevets et de brevets actifs. Finalement, les professeurs-chercheurs de l'INRS produisent annuellement une douzaine d'inventions (12 déclarations d'invention en 2015-2016) et comptent 55 ententes de confidentialité signées.

## **5.2 Les programmes de formation**

Huit programmes étaient en processus d'évaluation au cours de l'année 2015-2016, soit le programme de maîtrise en sciences expérimentales de la santé, les programmes de maîtrise et de doctorat en démographie, les programmes de maîtrise, de maîtrise avec stage de recherche et de doctorat en études urbaines (programmes conjoints avec l'UQAM) et les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'énergie et des matériaux.

## **5.3 Le recrutement d'étudiants**

Dans le cadre du *Plan stratégique 2012-2015* de l'INRS, l'université s'est fixé comme objectif de maintenir la proportion d'étudiants étrangers qu'elle accueille grâce à ses activités de recrutement et à ses particularités ayant un pouvoir d'attraction auprès des étudiants (notamment ses

infrastructures de recherche et ses programmes institutionnels de bourses). L'université souhaite également augmenter le nombre d'étudiants québécois et canadiens dans ses programmes.

Afin d'atteindre les objectifs identifiés à son plan stratégique, le Service des études supérieures et postdoctorales (SESP) a assumé la coordination d'un comité institutionnel sur le recrutement au Québec formé des responsables du recrutement dans les centres, d'un représentant étudiant, d'une agente du Service des communications et de professeurs-chercheurs. Le plan de travail de ce comité priorise les actions suivantes :

- créer une stratégie de recrutement auprès des universités francophones à travers le Canada;
- participer aux salons carrière et formation sur le territoire québécois;
- favoriser une mise en commun des efforts de recrutement des centres universitaires de l'INRS;
- consulter les étudiants sur les forces et les faiblesses de l'INRS;
- organiser la troisième Journée portes ouvertes institutionnelle de l'INRS ainsi que des visites de laboratoires.

À l'automne 2015, la population étudiante à la maîtrise et au doctorat de l'INRS était composée à 54,1 % d'étudiants étrangers provenant de 43 pays différents. Depuis cinq ans, le nombre d'étudiants réguliers (maîtrise et doctorat) étrangers à l'INRS est en croissance constante étant passé de 214 à l'automne 2011 à 332 à l'automne 2015, soit une augmentation de 55,1 %. L'INRS a été actif en matière de recrutement d'étudiants à l'international ces dernières années. De concert avec les établissements de l'Université du Québec et dans le cadre d'activités menées par les universités québécoises, l'INRS a su tirer profit des efforts collectifs déployés à l'étranger. Afin d'atteindre l'objectif fixé dans le plan stratégique, soit de maintenir la proportion d'étudiants étrangers, l'INRS entend poursuivre ses activités en partenariat en ce qui a trait au recrutement d'étudiants à l'international.

#### **5.4 Internationalisation**

En 2015-2016, l'INRS a conclu 17 nouvelles ententes de collaboration internationale. À ce jour, 102 ententes de collaboration internationale sont en vigueur avec plus de 80 partenaires provenant de près d'une trentaine de pays différents, dont la France, l'Italie, le Maroc et le Mexique.

Les professeurs-chercheurs de l'INRS et leurs équipes contribuent aux activités de plusieurs réseaux scientifiques internationaux. Dans le domaine de l'énergie, des matériaux et des communications, le LIA-STEP s'ajoute à plusieurs autres comme le LIA Smart Grid sur le contrôle et les communications pour les réseaux de distribution d'électricité, et la chaire MATECSS de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie. Cette dernière repose sur une collaboration nord-sud et vise à donner accès à l'énergie renouvelable aux pays émergents. Dans le secteur de la recherche en santé, l'INRS est le seul membre nord-américain du Réseau international des Instituts Pasteur. Il prend part au LIA Samuel de Champlain qui le lie à l'INSERM en pharmacologie des peptides. De plus, il abrite le Centre canadien pour l'éthique dans le sport qui est l'un des cinq centres internationaux dans le domaine de l'antidopage dans les sports. Dans le domaine de l'environnement et des ressources, l'INRS a contribué à créer l'Institut international d'aquarésponsabilité municipale (iiAm). Il est membre du LIA RESO sur l'exploitation des ressources profondes et la protection des ressources de surface.

Il est aussi un partenaire stratégique de l'Institut Supérieur des Hautes Études en Développement Durable du Maroc. Dans le secteur des sciences humaines et sociales, l'INRS est la tête de pont du réseau Villes Régions Monde (VRM) et il entretient des relations durables avec des écoles de formation en sciences urbaines comme l'École nationale des travaux publics de l'État de Lyon (ENTPE). L'INRS est aussi membre de l'Université Internationale de Venise, un consortium d'une vingtaine d'établissements répartis sur tous les continents qui s'allient pour dispenser des formations de haut niveau à l'international.

Entre 2012 et 2015, les professeurs-chercheurs de l'INRS ont participé à plus de 140 projets de recherche en collaboration internationale. Le financement de ces projets, qui a impliqué 69 professeurs-chercheurs de l'INRS et des partenaires provenant de 40 pays différents, a totalisé près de 22 M\$.

Au cours des dernières années, l'INRS a signé plusieurs conventions-cadres de cotutelle avec des universités étrangères. Notre université a également récemment mis sur pied une formation bidiplomante en collaboration avec l'Université Toulouse III – Paul Sabatier dans le cadre de la maîtrise en sciences de l'énergie et des matériaux (cheminement plasma) et du Master EEA parcours Sciences et technologies des plasmas. L'INRS travaille activement au développement de nouveaux programmes de formation bidiplomante, notamment avec des universités françaises.

L'INRS accueille un nombre important d'étudiants étrangers. En effet, la proportion d'étudiants provenant de l'extérieur du Canada à l'INRS (54 %) est supérieure à la moyenne des autres universités québécoises, qui se situe à environ 22 % pour la maîtrise et le doctorat.

## **5.5 Le corps professoral**

Au cours de la dernière année, 5 professeurs-chercheurs sont entrés en fonction à l'INRS. Les efforts importants que l'université consacre au recrutement des professeurs-chercheurs se sont traduits par l'entrée en fonction de 28 nouveaux professeurs-chercheurs au cours des cinq dernières années.

Pour l'année à venir, en plus de maintenir ses activités de recrutement visant à combler les postes libérés par le départ à la retraite de professeurs-chercheurs, l'INRS souhaiterait voir le nombre de professeurs-chercheurs financés augmenter afin de pouvoir maintenir sa performance en matière de recherche et de formation dans des créneaux stratégiques pour le Québec.

## **5.6 La gouvernance**

Un travail important a été accompli afin d'assurer une saine gouvernance à l'INRS. Ainsi, l'université peut compter sur diverses instances aux responsabilités bien établies. Possédant des profils de compétences et d'expériences répondant à la réalité de l'INRS, les administrateurs du conseil d'administration, dont les deux tiers proviennent de l'externe, sont appelés à se prononcer sur toutes les questions importantes concernant l'organisation et l'administration de l'INRS, notamment en matière de réglementation et de planification. L'administration courante est assurée par le comité de direction alors que la commission des études et de la recherche joue principalement un rôle-conseil en matière d'enseignement et de recherche auprès du conseil

d'administration. Suivant les meilleures pratiques de saine gouvernance, le conseil d'administration s'est également doté de trois comités-conseils : le comité d'audit, le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines.

## **5.7 Perspectives de développement**

Dans son plan stratégique, l'INRS a identifié sept enjeux institutionnels prioritaires intégrant les principales perspectives de développement de l'établissement, soit : la recherche, la formation, la valorisation de la recherche, l'internationalisation, le positionnement de l'INRS, la saine gestion et la gouvernance ainsi que le développement responsable et durable.

À chacun de ces enjeux correspondent différents objectifs stratégiques et projets de développement novateurs. Les actions découlant de ces objectifs et de ces projets sont en harmonie avec la mission de l'INRS et tiennent compte de sa compétence-clé : la recherche. Elles tablent sur les forces de l'INRS et viennent mettre en lumière son rôle spécifique par rapport aux autres établissements universitaires québécois.

### *La recherche*

Chacun des quatre centres de recherche de l'INRS a actualisé ses axes prioritaires de recherche en fonction de ses forces et de son positionnement stratégique, tant à l'échelle locale qu'internationale, tout en s'assurant de la présence d'une masse critique de professeurs-chercheurs dans chaque secteur. L'INRS a également appuyé le déploiement de domaines de recherche intercentres (nanobiotechnologies, énergies durables et ressources naturelles, écotoxicologie et toxicologie environnementale, et ville en réseau) répondant à des défis sociétaux prioritaires misant sur les forces de recherche d'au moins deux de ses centres pour chacun des domaines identifiés. Enfin, l'INRS poursuit la consolidation et le développement de son parc de grandes infrastructures, en s'assurant qu'il demeure de calibre international, tout en maximisant l'accès à ces infrastructures tant par ses partenaires universitaires que par ceux du secteur privé, favorisant ainsi les collaborations de recherche et la participation de l'INRS à de grands réseaux internationaux.

### *La formation*

Afin d'attirer des étudiants qui répondent à des critères d'excellence élevés, l'INRS continue d'améliorer ses programmes existants et de créer de nouveaux programmes, tout en s'assurant d'offrir des conditions d'études optimales. Notre université s'est également engagée dans un processus de développement et d'amélioration de ses stratégies de recrutement.

Le maintien du leadership institutionnel en matière de réussite étudiante passe par le développement des formations qui s'appuient sur les forces et les expertises de l'INRS et celles de ses partenaires internationaux. Il s'appuie également sur l'offre de bourses d'études concurrentielles permettant aux étudiants de se consacrer entièrement à leurs études et sur la mise en place de mesures incitatives diminuant la durée des études. Le développement d'activités de formations ciblées favorisant l'employabilité de nos étudiants de même que la création de programmes courts novateurs dans nos niches d'expertises contribue également de façon tangible à l'amélioration de la formation offerte à l'INRS.

### *La valorisation de la recherche*

Afin de bonifier ses partenariats externes, l'INRS prend en considération les besoins des milieux locaux, nationaux et internationaux en s'appuyant sur une prospection efficace et constante. Il adopte également une approche proactive créant des occasions de partenariats porteurs. L'implication des partenaires externes dans le processus de mobilisation et de valorisation des résultats des projets de recherche et les mesures facilitant l'appropriation des résultats de la recherche font également partie de notre stratégie visant à optimiser notre approche en matière de mobilisation et de valorisation des connaissances.

La création d'un environnement permettant une meilleure interface avec le milieu utilisateur de la recherche menée à l'INRS constitue une priorité pour notre université. L'atteinte de cet objectif nécessite la création de comités de liaison ministères-INRS et d'un comité-conseil formé d'experts externes sur l'identification des besoins du milieu industriel.

En mettant en place des modèles de collaboration adaptés aux domaines de recherche et aux différents types de partenaires ainsi qu'une nouvelle politique sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'INRS développe des éléments de stratégie de valorisation qui lui sont propres et qui sont adaptés à sa réalité.

### *L'internationalisation*

Le maintien et l'intensification de la représentation de l'INRS au sein d'organisations internationales dans les secteurs de l'éducation supérieure, de la recherche et de l'innovation constituent un moyen important par lequel l'INRS souhaite assurer son leadership comme université de recherche à l'échelle internationale. Pour se positionner comme un acteur significatif du développement de la recherche à l'international, notre université a également entrepris une série d'actions ciblées (identification de partenaires stratégiques, consolidation de nos actions avec certains partenaires privilégiés, etc.).

En ce qui a trait aux étudiants, l'INRS a consolidé son recrutement à l'international notamment par l'offre de formations bilingues et par l'amélioration et le développement de ses stratégies de recrutement. Parallèlement, l'INRS cherche à encourager l'internationalisation de la formation de ses étudiants en favorisant leurs séjours à l'étranger dans le cadre de leurs études.

L'INRS souhaite également contribuer au développement des pays émergents en offrant aux étudiants issus de ces pays une formation par la recherche, dont les résultats contribuent au développement de leur pays d'origine. L'atteinte de cet objectif passe notamment par le transfert du modèle INRS de partenariat intégré (recherche-formation-valorisation) aux partenaires des pays émergents.

## 6. LE FINANCEMENT

Les compressions imposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont eu des répercussions négatives. Pour la première fois en plus de 10 ans, et ce, malgré des efforts importants de rationalisation des dépenses, l'INRS a dû utiliser les sommes provisionnées pour la réalisation de projets d'investissement, afin de respecter les conditions pour l'octroi de la subvention conditionnelle et présenter des résultats à l'équilibre.

Des actions importantes pour le développement de l'université n'ont pu être réalisées. Ainsi, bien que l'INRS ait élaboré un plan pour accroître l'inscription de nouveaux étudiants québécois dans son plan stratégique, il a plutôt fait face à une baisse de sa clientèle étudiante, n'ayant pas les marges de manœuvre nécessaire pour mettre en place le plan de recrutement. L'INRS a également dû retarder la création de chaires de recherche institutionnelles pour soutenir ses professeurs-chercheurs.

Malgré ces difficultés et le retard dans la mise en œuvre de certains aspects de son plan stratégique, l'INRS est parvenu à maintenir son niveau d'activités de recherche qui est au cœur de sa mission.

## 7. CONCLUSION

Les revenus totaux de l'INRS en 2015-2016 sont de 105,3 millions de dollars. Au cours de la dernière année, les professeurs-chercheurs de l'INRS ont obtenu un financement moyen de plus de 249 899 \$ (incluant les octrois de la FCI et du MEES). Excluant les fonds accordés par la FCI, la moyenne d'octroi par professeur-chercheur s'élève à de 236 657 \$.

Au cours des cinq dernières années, 28 nouveaux professeurs-chercheurs sont entrés en fonction à l'INRS. Le recrutement de professeurs-chercheurs demeure une priorité pour l'INRS, afin de développer les axes de recherche stratégiques.

À l'automne 2015, 775 étudiants poursuivaient des études à l'INRS. Encore cette année, l'INRS constate une augmentation du nombre d'étudiants au doctorat. Cette clientèle est celle qui a connu la plus forte croissance au cours des dernières années, le nombre d'étudiants au doctorat étant passé de 336 au trimestre d'automne 2011 à 405 au trimestre d'automne 2015, soit une augmentation de 20,5 %. Les étudiants de doctorat constituent aujourd'hui 60,7 % de la population étudiante inscrite aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

Au trimestre d'automne 2015, 332 étudiants étrangers étaient inscrits à la maîtrise et au doctorat à l'INRS, une augmentation de 55,1 % par rapport au trimestre d'automne 2011. À l'heure actuelle, 54,1 % des étudiants inscrits à l'INRS proviennent de l'étranger.

L'INRS représente un levier extraordinaire pour le développement économique et social du Québec, mais demeure freiné dans son développement par son financement de base. Nous souhaitons pouvoir développer davantage l'environnement de recherche et d'enseignement compétitif qui prévaut à l'INRS afin de permettre à l'université de jouer pleinement son rôle de moteur économique, social et culturel du Québec.

## 8. SOMMAIRE DES DONNÉES

Le tableau 14 présente les principales données relatives aux ressources de l'INRS, à ses activités de recherche et de formation.

**Tableau 14. Sommaire des données**

<b>Ressources humaines et financières</b>				
<b>Professeurs-chercheurs (juin 2015)</b>	149 réguliers	67 professeurs honoraires, émérites et associés	118 professeurs invités	
<b>Autres personnels (juin 2015)</b>	160 professionnels et assistants de recherche	109 techniciens	47 associés de recherche	
<b>Revenus (2015-2016)</b>	50,4 M\$ subvention du MEES	40,2 M\$ octrois de recherche	14,8 M\$ autres sources	
<b>Activités de recherche</b>				
<b>Octrois de recherche (2015-2016)</b>	24,2 M\$ subventions	2,2 M\$ octrois FCI / MEES et FEI de la FCI	7,7 M\$ contrats	
<b>Octrois moyens par professeur-chercheur (2015-2016)</b>	249 899 \$ sur l'ensemble des octrois incluant ceux de la FCI/MEES		236 657 \$ sur l'ensemble des octrois excluant ceux de la FCI/MEES	
<b>Activités de formation</b>				
<b>Programmes de formation (2015-2016)</b>	3 programmes courts de 2 <sup>e</sup> cycle et 1 DESS	14 programmes de maîtrise	8 programmes de doctorat	
<b>Population étudiante (automne 2015)</b>	405 étudiants au doctorat	209 étudiants à la maîtrise	108 stagiaires postdoctoraux	
<b>Durée moyenne des études</b>	14,9 trimestres au doctorat	8,3 trimestres à la maîtrise de recherche	5,4 trimestres à la maîtrise professionnelle	
<b>Taux de réussite</b>	68 % au doctorat (maximal de 72 %)	74 % à la maîtrise de recherche (maximal de 76 %)	69 % à la maîtrise professionnelle (maximal de 73 %)	
<b>Diplômes émis depuis la création de l'INRS</b>	838 doctorats	1 763 maîtrises de recherche	206 maîtrises professionnelles	6 DESS